

Rapport de suivi de l'avancement du projet

pour le projet

Professionnalisation des producteurs de cacao et de leurs organisations dans la production durable de cacao (PRO-PLANTEURS)

Numéro de projet : CIV 20-01

Date du rapport : 29.03.2023



Personne de contact chez GFA :

Tilman Reinhardt

Wallstraße 15

10179 Berlin

Tél. : +49 (30) 275 81 7411

Courrier électronique : Tilman.Reinhardt@gfa-group.de

Auteur:in

Loredana Sorg

Dietlikerstrasse 1

8303 Bassersdorf

l.sorg@biovision.ch

Liste des abréviations.....	iii
Résumé	1
1 Introduction.....	8
1.1 Classement de l'évaluation	8
1.2 Approche méthodologique	9
1.3 Aperçu de la mission d'audit	11
2 Projet	12
2.1 Présentation succincte	12
2.2 Contexte du projet	13
2.3 Structure du projet.....	15
3 Analyse et évaluation de la planification et de la mise en œuvre du projet	17
3.1 Pertinence	17
3.2 Cohérence	18
3.3 Efficacité	19
3.3.1 Réalisation des objectifs du projet	21
3.3.2 Réalisation des résultats.....	22
3.4 Efficacité	24
3.5 Effet	26
3.6 Durabilité.....	29
4 Évaluation globale et conclusions	31
4.1 Évaluation globale du projet.....	31
4.2 Conclusions	31
5 Recommandations	34
5.1 Recommandations pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet	34
5.2 Recommandations sur la marche à suivre jusqu'à la fin de la phase actuelle	35
5.3 Recommandations sur la manière de procéder dans une phase de suivi potentielle ou dans un nouveau projet	40
6 Annexes au rapport PKF/PSK.....	43
6.1 Description des prestations de la PFK/PSK (<i>Terms of Reference</i>)	43
6.2 Base de planification actuelle (PPÜ + plan opérationnel)	45
6.3 Aperçu du budget.....	46
6.4 Schéma d'évaluation pour l'appréciation globale du projet (voir annexe séparée).....	46
6.5 Déroulement de la mission et interlocuteurs.....	47
6.6 Liste des sources utilisées.....	49

Liste des abréviations

2QC	Programme national de développement du secteur cacao "Quantité, Qualité, Croissance" / Nationales Programm zur Entwicklung des Kakaosektors "Menge, Qualität, Wachstum" bis 2019
AGR	Activités Génératrices de revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (National Agency for the Support of Rural Development) / Bureau national d'appui au développement rural
ARS	African Regional Standard ARS-1000 / Norme africaine pour le cacao durable
CFC	Programme de coopération bilatérale du BMEL
BMEL	Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture
BMZ	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement
CCC	Conseil du Café-Cacao / Nationaler Kaffee- und Kakao-Rat
COP	Comité d'Orientation et du Pilotage / Piloting Committee of PRO-PLANTEURS
CTC	Comité Technique de Coordination / Technisches Komitee
FBS	Ecole d'Entreprenariat Agricole - Farmer Business Schools
GAP	Good Agricultural Practices / Bonnes Pratiques Agricoles
GISCO	German Initiative on Sustainable Cocoa / l'initiative allemande sur le cacao durable
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Association allemande pour la coopération internationale GmbH)
ICCO	International Cocoa Organization / Organisation internationale du cacao
INA	Initiative pour des chaînes d'approvisionnement agricoles durables, dans le cadre du projet sectoriel de la GIZ Programme pour des chaînes d'approvisionnement agricoles durables, Allemagne
KIT	Institut de recherche - Royal Tropical Institute (<i>n'apparaît que dans le tableau des objectifs en annexe</i>)
MINADER / MEMINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural / Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la Côte d'Ivoire
Mont Horeb	Société de conseil ivoirienne qui met en œuvre le programme de formation pour les coopératives (volet 1)
PPPP	Plateforme de Partenariat Public-Prive / Public-Private Partnership Platform
PPÜ	Aperçu de la planification du projet
PRO-AGRICAINS	Projet global " Durabilité et valeur ajoutée dans les chaînes d'approvisionnement agricoles PRO-AGRICAINS" réalisé en Côte d'Ivoire par la GIZ pour le compte du BMZ.
PRO-PLANTEURS	Professionalising farmers and their organisations in sustainable cocoa production / Professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations dans la production durable du cacao / Projet du Forum du cacao durable, du gouvernement fédéral et du gouvernement ivoirien, mis en œuvre par la GIZ
SNCD 2030	Stratégie nationale du cacao durable (2030)
TechnoServe	Organisation non gouvernementale américaine travaillant dans le domaine de l'accès à l'information et au marché dans les pays en développement.
TOR	Terms of reference / Termes de référence
VSLA	Village Savings and Loan Associations / Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)

WCF	World Cocoa Foundation / Fondation mondiale du cacao
ZALF	Leibniz Zentrum für Agrarforschung / Centre Leibniz de recherche agricole

Résumé g

1) Contexte

Objectif du contrôle de l'avancement du projet

Une première phase du projet PRO-PLANTEURS s'est déroulée d'avril 2015 à mai 2020, la deuxième phase a une durée totale jusqu'en mai 2025, mais pour la période restante de juin 2023 à mai 2025, une nouvelle offre de la GIZ est nécessaire pour les composantes financées par le BMEL. Cette évaluation évalue aussi bien les activités menées jusqu'à présent et leurs résultats que le potentiel pour la poursuite de la réalisation des objectifs jusqu'à la fin de la deuxième phase, y compris les adaptations nécessaires. Les premières réflexions sur une collaboration après 2025 sont également partagées.

Les activités de la deuxième phase se basent sur une offre de la GIZ du 9.4.2020. Les composantes de la première phase financées par le BMEL ont été évaluées dans le cadre de contrôles de l'avancement des projets en 2017 et 2020. Le contrôle d'avancement de 2023 porte sur l'avancement des projets de la deuxième phase et s'oriente sur les critères de l'OCDE/CAD : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, effets globaux et durabilité.

En décembre 2022, le BMEL a demandé à la GIZ de soumettre une nouvelle offre jusqu'à la fin de la période. Un projet d'offre est à la disposition de BMEL/GFA depuis le 20 février 2023. Dans le cadre de la CAP, ce projet est évalué, notamment en ce qui concerne les activités de projet soutenues par le BMEL, et des recommandations sont formulées. Celles-ci ont été discutées à la fin de la mission lors d'un débriefing avec la direction du projet.

Brève description du projet

La Côte d'Ivoire est le leader mondial de la production et de l'exportation de fèves de cacao pour la fabrication de chocolat. L'Allemagne est l'un des plus grands transformateurs de cacao au monde. Ces dernières années, l'intérêt pour la promotion de la culture et de la commercialisation du cacao produit de manière durable, ainsi que pour l'amélioration des moyens de subsistance des cultivateurs de cacao et de leurs familles, a augmenté.

PRO-PLANTEURS est un projet de l'initiative multipartite *Forum Nachhaltiger Kakao e. V.* (en anglais : GISCO), auquel participent des représentants de l'industrie allemande de la confiserie, du commerce alimentaire de détail allemand, de la société civile et du gouvernement fédéral, représenté par les ministères fédéraux de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) et de la coopération économique et du développement (BMZ). Le projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Le partenaire politique du projet est le Ministère ivoirien de l'Agriculture et du Développement rural (MEMINADER). L'organisation partenaire est le Conseil du Café-Cacao (CCC), qui participe à la mise en œuvre du projet tant sur le plan financier que sur celui du contenu. PRO-PLANTEURS contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale du cacao durable 2030 (SNCD 20230, successeur de la stratégie 2QC (Quantité, Qualité et Croissance)) et est coordonné avec d'autres projets tels que la stratégie cacao de la World Cocoa Foundation (WCF).

L'objectif principal du projet est d'améliorer les moyens de subsistance des exploitations familiales basées sur le cacao en Côte d'Ivoire par la professionnalisation, l'augmentation des revenus, la diversification et l'amélioration de la nutrition ainsi que la préservation des ressources naturelles. La réduction de l'écart par rapport à un revenu de subsistance (Living Income) est particulièrement pertinente à cet égard. Le groupe cible est constitué de 30.000 exploitations familiales et de leurs 47 coopératives de cacao. Les femmes constituent un groupe de cible particulier en ce qui concerne l'augmentation des revenus par la diversification des cultures vivrières et l'amélioration de la nutrition.

Dans la deuxième phase du projet, les quatre champs d'action suivants sont concernés :

1. renforcement des coopératives
2. optimisation des exploitations agricoles
3. améliorer la coopération dans la chaîne de valeur
4. apprentissage et innovation

Les zones d'intervention sont situées le long de la ceinture cacaoyère au centre, à l'est et au sud-est de la Côte d'Ivoire dans les districts d'Aboisso, d'Agboville, d'Abengourou et, depuis 2020, de Yamoussoukro et de Divo.

2) Résultats du CAP

-pertinence

Dans l'ensemble, le projet est fortement orienté vers les politiques et priorités actuelles du partenaire politique et des mandants. En tant que projet de coopération entre deux ministères fédéraux, des acteurs du secteur privé et le CCC ivoirien, il n'est pas exclusivement orienté vers une réalisation des objectifs politiques du programme de coopération bilatérale du BMEL. Cependant, la professionnalisation des coopératives contribue directement à une agriculture entrepreneuriale et respectueuse des ressources naturelles (objectif de programme "Développement d'une agriculture performante, efficace, respectueuse des ressources naturelles et entrepreneuriale").

La pertinence du projet peut être considérée comme élevée à très élevée. Le potentiel d'amélioration réside dans l'analyse des besoins des producteurs en fonction du cacao, dans une meilleure prise en compte de la durabilité écologique et dans une approche plus axée sur le système.

Note : 1,9

-efficacité

Au moment de l'évaluation, le projet en était à peu près à la moitié de sa durée totale pour la deuxième phase. Le projet contribue déjà quelque peu à l'objectif du projet "Les familles paysannes de la région du projet améliorent leurs conditions de vie économiques et contribuent à la préservation des ressources naturelles". Cependant, pour la plupart des indicateurs, il n'existe pas encore de données quantitatives issues de la deuxième phase du projet.

En ce qui concerne l'indicateur de réduction de l'écart de revenu, les activités de projet ne suffisent pas à elles seules pour atteindre durablement les objectifs. Des développements à d'autres niveaux et un certain changement structurel (p.ex. coopératives viables, politique des prix, etc.) semblent indispensables. La réalisation des objectifs de l'indicateur agroforestier dépend de sa définition précise et des exigences qui le sous-tendent. Les objectifs du projet du champ d'action 4 et les indicateurs spéciaux du BMEL seront très probablement atteints de manière efficace.

Dans l'ensemble, l'efficacité du projet peut être considérée comme élevée.

Note ne tenant pas compte de la note attribuée à chaque indicateur : 2,2

-efficacité

La contribution allouée par le BMEL pour la première moitié de la deuxième phase s'élevait au total à 450 000 euros et a été utilisée en premier lieu pour le champ d'action 4 (principalement le personnel spécialisé). Ce champ d'action est en principe joué de manière active et efficace en termes de ressources, par exemple en ce que le projet cherche et utilise des synergies avec d'autres projets de la GIZ, ce qui a permis d'atteindre les résultats (bien que le poste de spécialiste junior en S&E soit resté vacant pendant environ un an). Au total, la contribution du BMEL s'élève à un maximum de 750 000 EUR bruts, dont jusqu'à 300 000 EUR pour la période du 6/2023 au 5/2025 (2 ans). Le budget convenu avec le BMEL a été respecté jusqu'à présent. Les contributions des partenaires économiques (GISCO) et des partenaires nationaux de mise en œuvre (CCC) ont été fournies comme convenu. La participation du CCC a été retardée jusqu'à fin 2022 pour des raisons formelles (un deuxième contrat entre la GIZ et le CCC était nécessaire).

L'efficacité globale du projet peut être considérée comme élevée à très élevée.

Note : 1,7

-cohérence

Comme le projet est mis en œuvre par la GIZ en Côte d'Ivoire, la concertation, les synergies et la division du travail avec d'autres projets de la GIZ s'imposent. Cela est déjà activement exploité, notamment avec le Centre d'innovation verte (événements communs, diffusion d'activités), et avec PRO-AGRICHAIN (troisième cycle du Matching Fund). Étant donné que la GIZ est également partenaire de mise en œuvre de l'Initiative Cacao Durable de l'UE depuis 2022, on peut espérer des accords tout aussi étroits dans ce domaine, notamment dans le domaine du dialogue politique. Le projet PRO-PLANTEURS participe activement aux diverses plates-formes et forums d'échange sur le cacao dans le pays.

Dans l'ensemble, la cohérence du projet peut être considérée comme très élevée.

Note : 1,3

-effets

L'état des lieux sur le terrain, les entretiens menés et l'analyse des données quantitatives disponibles (qui datent toutefois pour la plupart de 2020) indiquent que le projet est en principe en bonne voie pour atteindre ses objectifs d'impact.

Le projet contribue directement à la professionnalisation des coopératives et exerce ainsi une certaine influence sur le système. Grâce à l'étroite collaboration avec le CCC, il pourrait également y avoir à l'avenir la possibilité de soutenir directement le changement structurel dans le modèle des coopératives de cacao et de l'accompagner avec des connaissances spécialisées et des expériences, par exemple d'Allemagne.

Grâce à l'échange intensif d'apprentissage et d'expériences avec différents acteurs dans le cadre du champ d'action 4 de PRO-PLANTEURS, les résultats du projet sont intégrés dans les programmes du secteur privé (via GISCO), dans les réflexions du MEMINADER (via CCC) et dans d'autres parties prenantes du secteur du cacao ivoirien. Le mécanisme de matching fund permet aux représentants du secteur privé intéressés de reproduire certains éléments du projet, de les développer et de les tester dans un autre contexte.

L'efficacité du projet dans sa deuxième phase est jugée relativement élevée. Des incertitudes subsistent toutefois quant à l'impact réel sur l'augmentation des revenus des producteurs (impact économique), sur les systèmes agroforestiers durables (impact écologique) et sur l'autonomisation des femmes et des jeunes (impact social).

Note : 2,15

-développement durable

La volonté de poursuivre les acquis du projet et de construire sur ce qui a été réalisé est élevée et perceptible tant chez le partenaire opérationnel GIZ que chez le partenaire de mise en œuvre CCC. Pour autant que l'on puisse en juger à mi-parcours de la deuxième phase, les coopératives ont pu renforcer leur résilience grâce à la professionnalisation et à la mise en réseau entre elles. Jusqu'à présent, les producteurs ne semblent avoir renforcé leur résilience que de manière limitée, car ils restent fortement dépendants des circonstances extérieures et le problème fondamental des prix bas du cacao, associé à des exigences accrues en matière de culture et de traçabilité.

L'évaluatrice voit surtout d'un œil critique l'impact durable des activités de diversification des revenus, d'autonomisation des femmes et de mise en place de systèmes agroforestiers à grande échelle (similaire aux incertitudes sur l'efficacité du projet). Malgré les difficultés mentionnées, la durabilité du projet peut actuellement être considérée comme bonne. L'atelier de réflexion envisagé en 2024 devrait notamment définir quelles mesures d'accompagnement pourraient particulièrement favoriser la durabilité des coopératives dans le cadre d'une éventuelle collaboration après 2025.

Note : 2,4

-Estimation globale du projet, y compris le diagramme du réseau

Selon le résumé du diagramme en réseau ci-dessous, le projet peut être considéré comme globalement réussi. La cohérence est considérée comme très bonne, les autres critères comme bons. Comme le projet durera encore deux bonnes années jusqu'à sa fin, des valeurs encore plus élevées peuvent être atteintes dans le domaine de la durabilité ou de l'efficacité.

3) Conclusions

Deux ans et demi après le début de la deuxième phase, le projet PRO-PLANTEURS est en bonne voie pour mettre en œuvre la plupart des résultats comme prévu d'ici la fin de la phase en mai 2025 et pour atteindre l'objectif du projet dans une large mesure.

La force la plus évidente du projet pendant la mission d'audit a été sa bonne réputation en ce qui concerne l'approche holistique, la qualité des informations et la volonté de coopérer.

Les trois principaux facteurs de réussite identifiés sont

- 1) L'ancrage et réseautage au sein du secteur du cacao ivoirien et allemand, l'échange ouvert de connaissances et la crédibilité du projet vis-à-vis de l'extérieur (résultant des champs d'action 4 et 3) ;
- 2) l'accent mis sur la professionnalisation des coopératives, y compris le développement personnel des responsables (champ d'action 1) ;
- 3) la proximité et la collaboration transparente avec le CCC. Cela renforce non seulement l'appropriation locale du projet et sa pertinence/cohérence, mais ouvre également des portes à d'autres projets de bailleurs de fonds allemands (domaine d'action 4).

En outre, malgré la complexité de la structure des donateurs et des intérêts, ou en partie grâce à elle, le projet fait preuve d'une capacité d'adaptation relativement élevée. C'est un grand avantage, notamment face aux nouveaux défis et à l'évolution du contexte. Selon la direction du projet, le groupe de travail PRO-PLANTEURS de GISCO est ouvert à des adaptations bien justifiées et laisse ainsi au projet la marge de manœuvre nécessaire pour une gestion de projet agile.

Le personnel de projet compétent et, pour la plupart, de longue date, en Côte d'Ivoire, contribue en outre à un solide développement des connaissances et à une mise en œuvre fiable des projets.

Les trois principales faiblesses identifiées du projet concernent notamment des interventions thématiques dans le champ d'action 2 :

- 1) Agroforesterie : en 2020, le projet a distribué des plants d'arbres à des producteurs sélectionnés. En 2021, une visite de suivi devait permettre de déterminer le taux de survie. La direction du projet a toutefois réalisé que l'approche adoptée jusqu'à présent permettrait d'atteindre approximativement la valeur cible de 3000 hectares. Mais elle ne permet pas de promouvoir un système agroforestier durable. Afin d'avoir le plus d'impact possible dans le temps qui reste, le projet travaille désormais à la mise en place de surfaces pilotes en collaboration avec un expert en agroforesterie dynamique.
- 2) Genre : bien que le projet enregistre certains succès en matière de formation des femmes, il ne suit pas une approche de transformation du genre. Il risque de cimenter les différences entre les sexes au lieu de les réduire. Les participants masculins se professionnalisent de manière disproportionnée dans la gestion de coopératives et dans l'entrepreneuriat.
- 3) Diversification : selon les observations du projet, les activités de diversification des cultures vivrières ne sont souvent mises en œuvre que la première année, à savoir pendant celle de la formation. Les années suivantes, les producteurs ne poursuivent leurs activités que s'ils reçoivent une formation supplémentaire. Le manque de possibilités de commercialisation des produits de diversification pourrait être l'une des raisons.

En outre, les résultats du projet et la quasi-totalité des entretiens menés soulèvent **la question** de savoir si l'objectif de développement peut être atteint en réalisant les objectifs du projet et des résultats. Tout porte à croire qu'un **changement de système** serait nécessaire à cet effet. Les structures de prix et de pouvoir dans la chaîne de création de valeur du cacao sont déterminantes. Pour la plupart des acteurs, il n'existe pas de véritable alternative à la culture du cacao ni d'incitations réelles à gérer leur production de manière plus durable et avec une meilleure qualité.

4) Recommandations

- Recommandations clés pour les projets futurs

- a) L'ancrage du projet auprès du partenaire politique et opérationnel devrait être mis en place et entretenu dès le début. Dans le cas de PRO-PLANTEURS, les contacts étroits avec le CCC garantissent que le projet est orienté vers la stratégie nationale et que les connaissances acquises sont utilisées en conséquence au-delà de la durée du projet. Toutefois, un projet ne peut construire cette fiabilité qu'avec une durée de projet suffisamment longue.
- b) Lors de la planification du projet, il convient de trouver un équilibre entre les objectifs quantitatifs et qualitatifs. En ce qui concerne la durabilité des interventions, les indicateurs et objectifs qualitatifs sont parfois plus pertinents. Dans le cas de PRO-PLANTEURS, pour la composante agroforestière, un objectif décrivant la qualité du système agroforestier serait probablement plus efficace qu'une réalisation superficielle de l'objectif avec un nombre élevé de bénéficiaires.
- c) Dans le cas d'un groupe cible hétérogène, la caractérisation des participants (mot-clé : intersectionnalité) peut augmenter l'impact des interventions si celles-ci sont axées sur les besoins individuels. Le projet PRO-PLANTEURS a répondu à cette exigence dans la deuxième phase par la typologie des établissements.
- d) La portée du contenu et de la zone géographique d'un projet peut être augmentée en impliquant des parties prenantes ayant un intérêt personnel. Dans le cas de PRO-PLANTEURS, l'introduction du Matching Fund a entraîné un engagement plus important du secteur privé dans le cadre du projet. Parallèlement, en cas de cofinancement, il convient de s'assurer que les interventions proposées relèvent bien de l'additionnalité.

-recommandations d'action jusqu'à la fin de la phase actuelle

Jusqu'à la fin de la deuxième phase du projet en cours (mai 2025), aucune modification fondamentale de la conception du projet n'est prévue. Seuls les indicateurs spécifiques au BMEL seront redéfinis pour la deuxième moitié du financement (voir chapitre 5.2).

Sur la base des expériences d'apprentissage et des enseignements tirés des rapports de PRO-PLANTEURS et de la mission d'évaluation qui a suivi, les **principales recommandations** sont les suivantes (pour une liste détaillée de toutes les recommandations, voir le chapitre 5.2) :

Champ d'action 1 :

- Les **unités de services** (Unités de services, jeunes entrepreneurs) n'ont pour la plupart pas pu s'établir. Les interventions visant à transformer et/ou à développer les unités de services encore opérationnelles ont été sous-traitées à Solidaridad West Africa et Mondelez dans le cadre d'un projet de fonds de contrepartie.
- ➔ **Recommandation** : L'externalisation des entreprises de services est compréhensible et doit être considérée comme une mesure de gestion judicieuse. L'experte estime toutefois que deux points sont essentiels : a) une communication transparente avec les personnes concernées et b) la documentation et l'information proactive sur les facteurs d'échec (Documentation of Failures).
- ➔ Les deux prochaines années du projet seront décisives pour la survie à long terme des coopératives PRO-PLANTEURS et de la **coopérative de deuxième degré**. Il reste essentiel que le soutien professionnel ne génère pas de dépendances jusqu'à la fin du projet. **Recommandation** : Les connaissances et l'expérience du nouveau prestataire Mont Horeb devraient être utilisées au mieux pour la suite de la mise en œuvre et de la communication

du projet. Dans l'idéal, le CCC pourrait également profiter de ces connaissances dans l'aménagement du secteur coopératif.

- ➔ *Recommandation* : L'Union des Coopératives gagne en importance face à la restructuration attendue du secteur coopératif en Côte d'Ivoire et peut devenir un lien important entre le CCC et les coopératives. Le projet devrait chercher des moyens de soutenir l'initiative de la coopérative de 2e degré dans le cadre des réunions d'échange régionales.

Champ d'action 2 :

- Les mesures de promotion des femmes donnent quelques résultats positifs. Toutefois, la plupart d'entre eux ne sont pas susceptibles de s'autofinancer et de durer.
- ➔ *Recommandation* : La **composante de genre** demande un examen critique. Il est nécessaire d'approfondir la question de savoir comment les femmes peuvent être renforcées non seulement par rapport à la situation de départ, mais aussi comment combler l'écart entre les sexes. Par exemple, les femmes devraient bénéficier au moins à parts égales de formations ciblées sur le développement personnel/la professionnalisation.
- L'introduction de **systèmes agroforestiers** fait l'objet de controverses de la part de nombreux acteurs. Ils nécessitent par exemple un suivi et un engagement à long terme de la part des producteurs. Cela n'est pas toujours possible dans le cadre de projets limités dans le temps.
- ➔ *Recommandation* : La voie choisie par l'équipe du projet, avec une approche à deux niveaux, semble être une solution pragmatique et devrait être suivie de manière cohérente jusqu'à la fin de la deuxième phase : a) atteindre l'objectif fixé de 3000 hectares selon la définition officielle, moins exigeante, et b) établir en même temps une forme écologiquement plus durable et plus ambitieuse de systèmes agroforestiers dynamiques en tant qu'intervention pilote et en tirer des enseignements.

Champ d'action 4 :

- L'**étude Endline** de la première phase du projet a été réalisée dans des délais très serrés et avec des prestataires de services changeants. Cela a nui à la qualité de l'étude et à la cohérence des déclarations.
- ➔ *Recommandation* : mettre en route à temps la consolidation et la préparation des connaissances en vue du processus de réflexion 2024.
Dans la mesure où des enquêtes sont menées à la fin de la phase de projet, il est recommandé de mesurer les changements de revenus, en particulier pour les 35 coopératives existantes et leurs producteurs/trices. Pour les nouvelles coopératives, il est recommandé de se concentrer sur le diagnostic et l'évaluation de la situation.
- La **composante quatre constitue une valeur ajoutée** évidente du projet. La mise en réseau et l'échange d'apprentissage avec différents acteurs renforcent la pertinence du projet.
- ➔ *Recommandation* : l'impact souhaité de la communication du projet devrait être identifié plus clairement. Ensuite, il s'agit d'analyser si les produits et les activités réalisés jusqu'à présent atteignent effectivement le public cible souhaité.

-Aperçu de la poursuite potentielle du projet

Réflexions de fond sur un engagement à plus long terme

Le présent CPP est une évaluation intermédiaire. Du point de vue de l'évaluatrice, on peut déjà constater à l'heure actuelle que, premièrement, une simple phase de suivi avec extension à d'autres coopératives semble peu attractive. Deuxièmement, il existe un grand potentiel pour construire de manière systémique sur les bonnes relations et la "marque" PRO-PLANTEURS.

Afin d'être prêt pour les étapes suivantes à la fin du projet, il est nécessaire d'initier en 2024 un processus de réflexion pour PRO-PLANTEURS III ou un nouveau projet apparenté. Concrètement, un atelier de réflexion devrait être organisé avec des représentants des partenaires ivoiriens et allemands - de l'administration et du secteur privé - et des personnes clés sélectionnées sur place.

1 Introduction

1.1 Classement de l'évaluation

PRO-PLANTEURS est un projet de l'initiative multipartite "Forum Nachhaltiger Kakao e.V." (en anglais : German Initiative on Sustainable Cocoa/GISCO). Des représentants de l'industrie allemande de la confiserie, du commerce alimentaire de détail allemand, de la société civile et du gouvernement fédéral, représenté par les ministères fédéraux de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) et de la coopération économique et du développement (BMZ), participent à cette initiative. Le projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Le partenaire politique du projet est le ministère ivoirien de l'Agriculture et du Développement rural (MEMINADER). Le partenaire opérationnel est le Conseil Café-Cacao (CCC).

La première phase du projet s'est étendue d'avril 2015 à mai 2020, avec un volume financier de 5,3 millions d'euros. Des activités de projet sélectionnées ont été financées dans le cadre du programme de coopération bilatérale (BKP) du BMEL. Pendant la première phase, le financement du BMEL était divisé en deux tranches, la poursuite du financement à partir de 2018 étant subordonnée aux résultats d'un PFK réalisé en 2017. Vers la fin de la première phase (début 2020), un CCP détaillé a été réalisé, y compris des recommandations pour des adaptations et des priorités pour la deuxième phase.

Sur cette base, la GIZ a présenté le 09 avril 2020 une offre pour la deuxième phase du projet PRO-PLANTEURS. Une étude quantitative de fin de ligne a également été réalisée en 2020, mais ses résultats ne peuvent être que partiellement comparés aux chiffres de la deuxième phase.

La durée totale de la deuxième phase du projet s'étend sur cinq ans, du 01.06.2020 au 31.05.2025, avec un volume financier prévu de 4,1 millions d'euros. Le soutien du BMEL est divisé en deux tranches, le soutien à partir de juin 2023 (2 ans) dépendant des résultats du présent PFK. Les activités de la deuxième phase sont basées sur une offre de la GIZ du 9 avril 2020.

Comme dans PRO-PLANTEURS I, l'approche méthodologique du projet repose sur le renforcement et la professionnalisation des coopératives de cacao, la promotion de systèmes de culture durables, l'amélioration de la coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et la promotion de l'apprentissage en commun. Par rapport à la première phase, le projet s'est élargi en termes de contenu et de région et a en partie intégré de nouveaux éléments dans son concept (par ex. le Matching Fund, les formations basées sur la demande ou Village Savings and Loan Associations (VSLA)). La création du Matching Fund permet aux membres du Forum du cacao durable de mettre en œuvre, en collaboration avec PRO-PLANTEURS, leurs propres projets qui contribuent aux objectifs du Forum ou de PRO-PLANTEURS. En outre, les champs d'action précédents (2) Augmentation de la productivité et (3) Diversification/alimentation ont été fusionnés en un nouveau champ d'action/résultat (2) "Les producteurs et productrices agricoles professionnalisés, membres des coopératives, adoptent des pratiques durables et diversifiées". Un nouveau troisième champ d'action/résultat visant à améliorer la coopération entre les acteurs de la chaîne de valeur du cacao (promotion des synergies au profit de toutes les parties prenantes via des projets intégrés) a été introduit.

Les activités/éléments de projet financés par le BMEL comprennent notamment les activités du champ d'action 4 "Apprentissage et innovation", par exemple les échanges, les mesures de formation continue et le matériel pédagogique, ainsi que les activités dans le domaine du suivi et de l'évaluation, y compris le financement proportionnel d'un spécialiste.

Dans le cadre d'un premier contrôle de l'avancement du projet (CAP) en septembre 2017, une attention particulière a été accordée aux activités soutenues par le BMEL. Le deuxième CPP, début 2020, évalue l'avancement du projet depuis cette date jusqu'à la fin de la première phase. Un accent particulier a été mis sur l'évaluation des nouveaux éléments du projet commandés à partir d'avril 2018, notamment la qualification des prestataires de services spécialisés et les activités

dans le domaine d'une alimentation plus équilibrée grâce à la diversification et à la modification de la dotation en personnel.

Le présent CPP évalue aussi bien les activités menées depuis le début de la deuxième phase et leurs résultats - dans le contexte des progrès et des défis de la première phase - que le potentiel pour la poursuite de la réalisation des objectifs jusqu'à la fin de la deuxième phase, y compris les adaptations nécessaires. Les premières réflexions sur la coopération après 2025 sont également partagées. Celles-ci peuvent servir d'inspiration pour l'atelier de réflexion recommandé en 2024. En décembre 2022, le BMEL a demandé à la GIZ de soumettre une nouvelle offre jusqu'à la fin de la période. Un projet d'offre est à la disposition de BMEL/GFA depuis le 20 février 2023. Dans le cadre de la PFK, ce projet est évalué, notamment en ce qui concerne les activités de projet soutenues par le BMEL, et des recommandations sont formulées. Celles-ci ont été discutées à la fin de la mission lors d'un débriefing avec la direction du projet.

Les points forts de cette PFK sont

- a) Évaluation de l'avancement du projet en ce qui concerne la professionnalisation des coopératives initiales et leur potentiel de développement autonome - notamment au vu des exigences accrues imposées par la loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement ;
- b) Évaluation de l'effet escompté en termes de revenu d'existence ;
- c) Analyse de la définition et de la mise en œuvre adaptées du volet agroforestier ;
- d) Évaluation de l'efficacité des formats d'échange et d'apprentissage et du potentiel qui en résulte pour un dialogue plus approfondi entre les acteurs et les mandants impliqués.

L'impact de la guerre d'agression russe sur l'Ukraine est pris en compte, dans la mesure du possible, dans l'évaluation de la réalisation des objectifs.

1.2 Approche méthodologique

Le présent CCP est une évaluation intermédiaire, raison pour laquelle il n'est pas possible de tirer des conclusions définitives sur certains critères d'évaluation. En outre, les effets liés au projet et certains résultats ne peuvent être estimés que de manière qualitative, étant donné qu'une quantification ne sera possible que vers la fin de la phase actuelle du projet et après une analyse des données de fin de projet et une comparaison avec les données de base.

Approche et instruments

L'évaluation du CAP et la structure du rapport sont basées sur les critères de l'OCDE/CAD : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, effets globaux et durabilité. Les critères de l'OCDE/CAD sont évalués dans le rapport et dans le tableau de synthèse sur la base d'une échelle de notes allant de 1 à 6. Le "Schéma d'évaluation PFK/PSK BKP Agriculture et Forêt" de l'EIS (voir annexe) en fournit la base (y compris les questions directrices pour les critères respectifs).

Différentes sources et approches ont été utilisées pour la réalisation du PFK. D'une part, les études antérieures et les PFB du projet ont servi à calculer les progrès quantitatifs, résumés dans le tableau des objectifs avec comparaison des objectifs et des résultats (voir annexe). D'autre part, des rapports bibliographiques et environnementaux récents, tels que le rapport de monitoring de GISCO, ont été utilisés pour les situer dans un contexte plus large.

La principale source d'information a été constituée par des entretiens et des visites de coopératives sur place en Côte d'Ivoire et virtuellement avec des interlocuteurs d'Allemagne. Les échanges relativement détaillés avec l'équipe de projet de la GIZ et le chef de projet responsable de la GFA se sont révélés extrêmement utiles et pertinents pour pouvoir réellement saisir la nature du projet. L'équipe de projet mène manifestement de nombreuses réflexions sur le potentiel d'amélioration et d'adaptation du projet et a une connaissance approfondie des structures et des défis du secteur du cacao ivoirien.

La méthodologie utilisée a été celle des entretiens de groupe et des entretiens individuels, les entretiens de groupe étant majoritairement menés par des collaborateurs du projet en raison du setting particulier. Les rencontres avec les coopératives ont donné un bon aperçu de la réalité quotidienne et des besoins de ce groupe cible. Le choix des six coopératives visitées a permis de découvrir un éventail d'organisations : de la coopérative gérée de manière professionnelle, déjà prospère et diversifiée sur le plan économique, à une coopérative plutôt marginalisée et encore fortement dépendante du projet. La visite d'une plantation de cacao a permis de replacer les déclarations théoriques dans leur contexte et a servi de base pour identifier les défis liés au renouvellement des plantations et à l'introduction de l'agroforesterie. Il a également mis en perspective l'importance de la culture du cacao face aux autres cultures du propriétaire (tek, élevage, manioc, etc.). Une coopérative de femmes qui tire des revenus supplémentaires de la transformation du manioc a donné un aperçu de la motivation et de l'organisation des personnes impliquées dans les activités de diversification.

Adéquation et limites

Les limites de cette approche sont en premier lieu la quantité d'informations qualitatives qui, en raison de l'approche holistique et de la complexité du projet, doivent être analysées et mises en balance afin d'évaluer le projet dans son ensemble. Le projet travaille avec un grand nombre de partenaires (aussi bien directement, sous la forme de différents donneurs d'ordre, partenaires opérationnels, partenaires de fonds de contrepartie et prestataires de services, qu'indirectement, avec des groupes de travail et d'autres projets liés au cacao). Il concerne également différents groupes cibles, qui sont encore une fois hétérogènes (par exemple, des coopératives qui participent au projet depuis 2016, depuis 2018 ou seulement depuis 2021, avec des tailles et des degrés de professionnalisation différents ; le groupe des producteurs est également très hétérogène, comme le montre la typologie élaborée pour le projet (voir ci-dessous)). Cela signifie que, malgré la mission détaillée dans CIV, seuls deux représentants au maximum des différentes parties prenantes et groupes cibles ont pu être interrogés (plusieurs personnes par coopérative, mais seulement deux coopératives par tranche), ce qui donne certes une image complète, mais certainement pas sans faille. De plus, les entretiens avec les coopératives et les producteurs/trices se sont déroulés pour la plupart à très grande échelle, ce qui a rendu difficiles les discussions approfondies et la demande d'informations précises. Du point de vue de la technique de projet, il est toutefois compréhensible que le plus grand nombre possible de membres de coopératives aient voulu participer aux rencontres.

Une deuxième limite résulte du fait que, pour la deuxième phase, pratiquement aucune donnée quantitative n'est encore disponible sur les résultats et les effets depuis juin 2020. Cela rend difficile une évaluation quantifiée de la réalisation des objectifs. Il est donc possible de se prononcer en premier lieu sur la mise en œuvre du projet (activités), l'organisation et l'intégration, c'est-à-dire la coordination avec d'autres acteurs et les conditions-cadres. De même, certaines valeurs quantitatives sont disponibles dans le prolongement du monitoring de la première phase pour les 35 coopératives de la première phase. En revanche, il n'y a pas encore de données pour les nouvelles coopératives de la deuxième phase, car les formations ne commenceront qu'en 2023. Selon l'étude de référence menée sur les nouveaux sites du projet, les exploitations présentent en moyenne des surfaces de cacao plus petites et des rendements à l'hectare plus faibles que sur les sites précédents. Il n'est pas encore possible d'évaluer si le projet peut faire une plus grande différence parce que la valeur de base est plus basse - ou si, au contraire, les résultats sont moins rapides parce que les exploitations ont besoin de plus de rattrapage.

La triangulation de différentes sources (informations du site Internet de GISCO, littérature actuelle, documentation de projet, entretiens sur place, inspection de différents sites de projet, entretiens avec des personnes impliquées dans le projet en Allemagne) doit permettre de répondre au mieux à ce défi.

1.3 Aperçu de la mission de contrôle

La mission d'évaluation s'est déroulée du 22 février au 3 mars 2023 en Côte d'Ivoire. Par la suite, des entretiens téléphoniques ont été menés avec un représentant du GT PRO-PLANTEURS, du Forum du cacao durable et avec l'expert en agroforesterie d'Ecotop mandaté à cet effet.

Le programme de visite (voir annexe 2) comprenait des visites sur le terrain de six coopératives d'agriculteurs dans les régions de Yamoussoukro, Divo, Agboville et Abengourou/Adzopé. Trois des coopératives visitées font partie du projet depuis 2016, tandis que les trois autres n'ont signé l'accord de collaboration qu'en mars 2022 et n'avaient pas encore suivi les formations de la première composante. Des entretiens ont été menés avec les organes de direction, les animatrices rurales et les membres des coopératives, ainsi qu'avec la section d'une coopérative et un groupe de femmes pour la génération de revenus. En outre, des entretiens ont été menés avec les partenaires centraux du projet (CCC, GISCO, Mont Horeb, des exportateurs comme Cargill, des organisations de certification comme Rainforest Alliance et une ONG partenaire des projets Matching Fund) ainsi qu'avec d'autres projets actifs dans le secteur du cacao (par ex. le Centre d'innovation verte, l'Initiative pour le cacao durable de l'UE, etc.). L'évaluatrice a également participé à un atelier organisé simultanément par le groupe de travail Living Income de la Plateforme de Partenariat Public-Privé (PPPP) à Abidjan, à l'existence duquel les projets PRO-PLANTEURS et Centre d'innovation verte de la GIZ contribuent de manière décisive. Différents acteurs clés du secteur du cacao étaient représentés à cet atelier et de brefs entretiens informels ont pu être menés avec les participants. A la fin de la mission d'évaluation, les recommandations pour la présente offre jusqu'en mai 2025 ont été présentées et discutées avec une partie de l'équipe du projet le 03.03.2023. Il est prévu que les recommandations soient intégrées dans l'offre finale de la GIZ prévue pour avril 2023 pour la deuxième moitié de la deuxième phase du projet.

En plus de l'évaluateur indépendant, le Dr Tilman Reinhardt a participé à la mission d'évaluation en tant que responsable de projet compétent de la GFA. La mission a été préparée et accompagnée par l'équipe de projet engagée de PRO-PLANTEURS sous la direction de la chef de projet Sonia Lehmann. Les visites de terrain ont été organisées et dirigées par Jean-Elysée Assi, collaborateur du projet. Tous les entretiens avec les partenaires ivoiriens et internationaux se sont déroulés dans une atmosphère amicale et constructive. La grande estime des participants et des partenaires pour le projet est apparue clairement.

2 Projet

2.1 Brève présentation

Titre du projet	Professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations dans la production du cacao durable - PRO-PLANTEURS II
Numéro de projet	CIV 20-01
Situation de départ et contexte du projet	<p>Par le biais du programme de coopération bilatérale (PCB), le BMEL soutient ses pays partenaires dans la mise en place d'un secteur agricole et alimentaire productif et respectueux des ressources naturelles.</p> <p>PRO-PLANTEURS est un projet du gouvernement fédéral allemand (Ministères fédéraux de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) et de la Coopération économique et du Développement (BMZ)), du Conseil du Café-Cacao ivoirien et de l'initiative multipartite "Forum Nachhaltiger Kakao e.V." (German Initiative on Sustainable Cocoa, GISCO), visant à soutenir la production du cacao durable en Côte d'Ivoire.</p>
Objectifs	<p><u>Objectif de développement</u> : Améliorer les conditions de vie des familles de producteurs de cacao en augmentant leurs revenus et en améliorant leur situation alimentaire.</p> <p><u>Objectif du projet</u> : Les familles d'agriculteurs de la région du projet améliorent leurs conditions de vie économiques et contribuent à la préservation des ressources naturelles.</p>
Périmètres de résultat	<ol style="list-style-type: none"> 1. renforcement des coopératives 2. optimisation des exploitations agricoles 3. améliorer la coopération dans la chaîne de valeur 4. apprentissage et innovation
Partenaire politique	BMZ, BMEL, MEMINADER
Partenaire opérationnel	CCC
Groupe cible (direct et indirect)	<p>30'000 ménages et leurs 47 coopératives (direct) 210.000 bénéficiaires indirects (en majorité des membres de la famille)</p> <p>Un accent particulier est mis sur la promotion des femmes et des jeunes.</p>
Durée totale du financement (phases du projet avec dates des contrats et fonds dépensés)	<p>Phase 1 ; 06.2015 - 05.2020 ; 5,3 mio Phase 2 ; 06.2020 - 05.2025 ; 4,1 mio (prévu)</p>
Budget	4,1 millions
Contribution allemande (BMZ et BMEL)	<p>Phase 1 : 2,005 millions Phase 2 : 1,65 million</p>
Contribution des partenaires (y compris GISCO)	<p>Phase 1 : 3,33 millions Phase 2 : 2,42 millions</p>

2.2 Contexte du projet

Pays partenaire et secteur du cacao

La Côte d'Ivoire continue d'afficher l'un des taux de croissance annuels les plus élevés d'Afrique subsaharienne (croissance du PIB de 8 % en moyenne entre 2012 et 2019). L'agriculture reste le secteur le plus important du pays, avec environ 23 % du PIB total et plus de deux tiers de toutes les exportations. Environ 45 % de la population active est employée dans l'agriculture. Dans les régions rurales, 73 % de la population active travaille même dans des exploitations agricoles familiales. Parallèlement, la plupart des activités agricoles ne génèrent pas de revenus suffisants pour vivre. Malgré une disponibilité globalement satisfaisante des produits alimentaires en Côte d'Ivoire, qu'ils soient issus de la production locale ou importés, l'insécurité alimentaire et les taux de malnutrition restent élevés.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, avec environ 40 pourcent de la production mondiale. Cependant, les marchés internationaux du cacao sont volatils, avec des prix qui ont chuté en termes réels au cours des vingt dernières années. De plus, la part du prix à la production dans le prix mondial est relativement faible (60 %). La nouvelle norme africaine ARS-1000 pourrait contribuer à une plus grande stabilité des prix à long terme. Depuis des années, le gouvernement ivoirien tente, via le CCC, de contrecarrer ces fluctuations et incertitudes : prix minimums garantis ; fonds ou caisses de compensation et subventions diverses. Dans un passé récent, le Living Income Differential devait y remédier. Il s'agit d'une prime fixe de 400 USD/tonne qui était ajoutée à tous les contrats de commercialisation internationaux. Toutefois, selon des enquêtes menées en 2021, cette prime a été neutralisée par une réduction de la prime de qualité (différentiel pays). Le prix minimum du cacao à la ferme pour la campagne de récolte 2022/23 a été fixé à 900 FCFA/kg, soit une légère amélioration de 50 FCFA/kg par rapport au prix de 2021/22. Selon l'Organisation internationale du cacao (ICCO), la transformation du cacao a diminué au cours du premier trimestre de la saison cacaoyère 2022/2023 dans les principales régions consommatrices de cacao, tandis que la transformation a augmenté dans les pays d'origine. Cela correspond également à la stratégie à plus long terme de la Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, le cacao est cultivé le long de la côte (dans la ceinture du cacao) par environ 1 million de petits paysans sur une surface moyenne de 3,5 hectares. Actuellement, environ 3000 coopératives enregistrées collectent et vendent le cacao de 40% des producteurs de cacao. Cela signifie que 60% des producteurs ne sont toujours pas organisés en coopératives et qu'il est donc plus difficile de les atteindre avec de nouvelles exigences et mesures. Les coopératives travaillent souvent de manière inefficace (12% seulement commercialisent plus de 500 tonnes de fèves de cacao par an) et offrent peu de services à leurs membres ou ne communiquent pas suffisamment à ce sujet. Il est probable que seules les 200 à 400 coopératives de cacao qui travaillent avec des acheteurs et des associations de certification bénéficient de programmes de soutien et d'une formation supplémentaire - celle-ci étant souvent limitée à certains aspects. Bien qu'il existe quelques Unions des coopératives, il n'y a actuellement aucun réseau entre les coopératives. Les coopératives et leurs membres n'ont donc guère la possibilité de faire entendre leur voix au niveau gouvernemental.

Selon l'étude de référence du projet datant de 2016, le rendement moyen du cacao est d'environ 340 kg par hectare, alors que le potentiel est calculé comme étant nettement plus élevé. Les raisons de cette faible productivité sont notamment l'inadaptation des méthodes de culture, le manque de main-d'œuvre, ainsi que le manque d'accès aux conseils, aux services financiers et aux intrants agricoles. De plus, de nombreux producteurs n'ont pas les connaissances nécessaires pour gérer leur exploitation de manière rentable.

Le revenu du cacao représentant environ 66% du revenu moyen d'un ménage, les producteurs sont fortement exposés aux fluctuations des prix du cacao sur le marché. Cela entraîne également la malnutrition et la sous-alimentation, qui touchent particulièrement les femmes et les enfants. Les femmes ont un accès plus difficile à la terre, au financement, à la formation et aux intrants et gagnent moins d'argent en travaillant dans la culture du cacao. Ces conclusions se reflètent également dans l'analyse de la typologie des exploitations réalisée par le projet PRO-PLANTEURS 2021.

La déforestation à grande échelle, due entre autres à l'expansion de la culture du cacao, depuis l'indépendance du pays, menace les moyens de subsistance naturels des familles paysannes et a récemment conduit à l'adoption de lois plus strictes. Les effets du changement climatique, qui se traduisent par une sécheresse croissante, constituent également un défi de plus en plus important pour les producteurs de cacao.

Cadre politique

Ces dernières années, non seulement les pays importateurs de cacao, mais aussi les pays producteurs, se sont efforcés d'améliorer la traçabilité et la durabilité de la culture du cacao.

Du côté ivoirien, certains développements pertinents ont eu lieu depuis la planification du projet début 2020. Le nouveau code forestier, qui autorise la propriété des arbres et interdit la culture du cacao sur certaines terres de valeur, est entré en vigueur en 2019. Un recensement complet des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire est en cours et le Living Income Differential a été introduit comme politique de prix du CCC. En outre, la nouvelle norme africaine (African Regional Standard, ARS-1000) pour le cacao durable couvre les questions pertinentes de traçabilité, d'agroforesterie et de gestion des plantations. La norme était en cours d'élaboration depuis 2014 auprès de l'African Organisation for Standardisation et a été finalisée en 2021. Elle s'appuie sur la norme ISO 34101, mais s'en distingue par un accent plus marqué sur la promotion des organisations paysannes. Les plans de mise en œuvre détaillés pour le Ghana et la Côte d'Ivoire seront probablement disponibles en 2023.

Depuis décembre 2022, le CCC délivre également des Cartes du Producteur aux producteurs. En février 2023, près d'un million de personnes avaient reçu une carte. Les cartes de producteur sont un élément important pour garantir la traçabilité du cacao et faire en sorte que les producteurs reçoivent le prix garanti à la ferme, car la carte est également conçue comme une carte de paiement électronique. L'introduction de cette carte du producteur peut également être considérée comme une réaction à la législation sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement (Allemagne) ou les chaînes d'approvisionnement sans déforestation (UE). La carte d'identité permet de suivre les chaînes d'approvisionnement, de sorte que le cacao issu d'une production illégale (par exemple de zones forestières protégées) peut être identifié en enregistrant la surface de cacao et la quantité de production prévue par producteur. L'intégration dans un système de paiement électronique est également envisagée. Le gouvernement ivoirien s'est également fixé pour objectif de faire passer la part de cacao transformé dans le pays de moins de 40% à 49%. Pour ce faire, de nouvelles installations de transformation devraient être mises en service à partir du mois d'octobre.

Selon le CCC, il est également prévu de restructurer le secteur coopératif : il existe actuellement trop de coopératives qui ne sont pas rentables économiquement, qui ne réalisent que de faibles volumes et qui ne peuvent pas offrir les services nécessaires à leurs membres en raison de leur faible degré de professionnalisation. Des fusions et des regroupements (fédérations) seront donc nécessaires. Nous ne savons pas encore quand et comment cette restructuration aura lieu. Elle est cependant essentielle pour la durabilité du projet PRO-PLANTEURS, car elle influencera le développement des coopératives partenaires.

Du côté des pays importateurs et transformateurs, la loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement et le changement de cadre juridique au sein de l'UE avec le règlement européen sur la chaîne d'approvisionnement sans déforestation sont particulièrement importants. Le 21.12.2022, le Comité des représentants permanents des États membres a adopté le règlement visant à réduire la déforestation dans le monde, en vertu duquel certaines matières premières et certains produits, dont le cacao et les produits contenant du cacao, ne peuvent être proposés sur le marché de l'UE que s'ils sont exempts de déforestation et de dégradation des forêts et s'ils ont été produits conformément aux lois du pays d'origine. Après la vérification juridique formelle et la traduction dans les langues officielles, le règlement devrait entrer en vigueur à la mi-2023. Selon le règlement, la Commission européenne prévoit d'élaborer un cadre stratégique pour guider son engagement à aider les pays producteurs à mettre en œuvre le règlement et à s'attaquer aux causes de la déforestation.

La Côte d'Ivoire demande également un soutien (financier et en matière de prix) pour la mise en œuvre de ces exigences supplémentaires.

Risques

Les risques pertinents pour le projet - en raison de changements dans l'environnement et les conditions-cadres - sont actuellement les fluctuations des prix ou la baisse des prix à la production, qui pourraient réduire à néant les efforts du projet visant à réduire l'écart par rapport à un revenu de subsistance. La guerre d'agression russe a également un effet aggravant, car de nombreux intrants sont devenus plus chers ou moins disponibles, ce qui augmente les coûts de production dans la culture du cacao. La GIZ a mené une étude sur ces effets, mais les résultats ne sont pas encore connus.

De plus, des élections auront lieu dans deux ans en Côte d'Ivoire. Aucun successeur au gouvernement en place n'étant connu à l'heure actuelle, l'instabilité et l'incertitude pourraient s'installer après dix ans de continuité.

La progression de la déforestation et les effets déjà perceptibles du changement climatique menacent cependant la production ivoirienne de cacao dans son ensemble. Comme l'a dit un interlocuteur au niveau national : "Tout le pays se rend compte que si nous ne faisons rien, même l'agriculture va s'arrêter".

2.3 Structure du projet

PRO-PLANTEURS est un projet de l'initiative multipartite "Forum Nachhaltiger Kakao e.V." (en anglais : German Initiative on Sustainable Cocoa/GISCO). Des représentants de l'industrie allemande de la confiserie, du commerce alimentaire de détail allemand, de la société civile et du gouvernement fédéral, représenté par les ministères fédéraux de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) et de la coopération économique et du développement (BMZ), participent à cette initiative. Le projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Le partenaire politique du projet est le ministère ivoirien de l'Agriculture et du Développement rural (MEMINADER). Le partenaire opérationnel est le Conseil Café-Cacao (CCC). Ce dernier contribue également financièrement à la deuxième phase du projet, mais avec une contribution réduite par rapport à la première phase. Le CCC est l'institution mandatée par l'État ivoirien depuis 2012 pour réguler, stabiliser et développer les filières café et cacao ivoiriennes.

Le projet est piloté par un Comité d'Orientation et du Pilotage (COP) composé de représentants de MEMINADER, CCC, BMZ, BMEL, GISCO. et de la WCF. Le COP est présidé par le MEMINADER. Le COP joue un rôle central dans les décisions stratégiques et se réunit tous les six mois. Le Comité Technique de Coordination (CTC) soutient la mise en œuvre technique du projet, la mise en réseau avec d'autres acteurs et l'échange d'expériences. Le CTC se compose de partenaires de projet (MEMINADER, CCC, Forum Nachhaltiger Kakao et certains partenaires de mise en œuvre) ainsi que des membres locaux du Forum Nachhaltiger Kakao e.V..

Le projet contribue à l'amélioration des conditions de vie de 30 000 petites exploitations agricoles et de leurs familles, en particulier à l'obtention de revenus suffisants pour assurer leur subsistance. Grâce à une approche multi-niveaux, le projet vise des effets au niveau micro par le développement des capacités des producteurs, des effets au niveau méso par le renforcement et la mise en réseau des coopératives et des parties prenantes de la chaîne de création de valeur, et des effets au niveau macro par la composante d'apprentissage commun.

Le projet accorde également une attention particulière au suivi et à l'évaluation des activités et des résultats du projet. Sur recommandation de la dernière CPP en 2020, PRO-PLANTEURS a mis en place une recherche d'accompagnement financée par le BMZ et mise en œuvre par le Centre Leibniz de recherche agricole (ZALF).

En tant qu'exécutant, la GIZ exploite des synergies avec d'autres projets agricoles de la GIZ en Côte d'Ivoire. Les plus grandes synergies existent actuellement avec le Centre d'innovation verte

(groupes de travail communs, formation de coopératives complémentaires) et PRO-AGRICHAINS (reprise du Matching Fund du troisième tour). Les projets de fonds de contrepartie du premier et du deuxième round ont en outre ouvert de nouvelles possibilités de coopération avec des acteurs du secteur privé et des ONG (p. ex. poursuite du soutien de Solidaridad à des unités de services sélectionnées). Des synergies ont également déjà été exploitées avec l'initiative de l'UE pour un cacao durable, par exemple dans le cadre de la formation des jeunes au GPS.

Dans l'ensemble, le projet est très bien ancré dans le pays grâce à l'exécutant et en particulier au partenaire opérationnel CCC, et jouit d'une certaine réputation pour son travail qualitatif avec les coopératives et en tant que source d'information fiable. Des personnes extérieures au projet lui reconnaissent également un rôle d'intermédiaire et de mise en réseau.

3 Analyse et évaluation de la planification et de la mise en œuvre du projet

3.1 Pertinence

Le critère de pertinence met en perspective la conception du projet. Ce critère porte sur le degré d'adéquation entre les objectifs et la conception du projet et les besoins, politiques et priorités des individus, groupes, organisations et partenaires impliqués et concernés, ainsi que sur la capacité d'adaptation conceptuelle du projet face aux changements dans le temps.

Alignement du projet sur le Programme de coopération bilatérale, sur les stratégies et politiques actuelles et sur les besoins des groupes cibles

Dans l'ensemble, le projet est fortement orienté vers les politiques et priorités actuelles du partenaire politique et des mandants. En tant que projet de coopération entre deux ministères fédéraux, des acteurs du secteur privé et le CCC ivoirien, il n'est pas exclusivement orienté vers une réalisation des objectifs politiques du Programme de coopération bilatérale. Cependant, la professionnalisation des coopératives contribue directement à une agriculture entrepreneuriale et respectueuse des ressources naturelles (objectif de programme "Développement d'une agriculture performante, efficace, respectueuse des ressources naturelles et entrepreneuriale"). Dans la phase actuelle, PRO-PLANTEURS ne met pas explicitement l'accent sur le dialogue bilatéral (objectif de programme "Approfondissement du dialogue bilatéral et renforcement de la compréhension mutuelle entre le BMEL et les ministères partenaires ainsi qu'entre les autres acteurs du secteur agroalimentaire") - celui-ci n'est pas inclus dans l'objectif. Néanmoins, le projet ouvre la voie à un dialogue politique grâce aux contacts étroits avec le CCC et d'autres structures proches du gouvernement, et ouvre la porte à d'autres projets de la GIZ. Pour le BMEL comme pour les autres parties prenantes, il est particulièrement précieux qu'il apporte des connaissances concrètes et solides pour la discussion au sein du Forum sur le cacao durable. Le projet PRO-PLANTEURS offre de nombreuses possibilités pour ce dialogue dans le cadre des réunions du forum ainsi que de différentes manifestations (comités de pilotage, manifestations spécialisées en Côte d'Ivoire et en Allemagne, etc.)

Le projet s'appuie sur le cadre juridique existant. En principe, le cadre réglementaire soutient largement les efforts du projet visant à renforcer les coopératives et à assurer ainsi à long terme l'exportation de cacao de Côte d'Ivoire. Il existe toutefois de nombreux obstacles à un développement durable de l'économie de marché. Depuis le début du projet et de la deuxième phase, plusieurs nouvelles réglementations concernant le secteur du cacao sont entrées en vigueur ou sont en cours d'élaboration. Cela exige une adaptation permanente de la conception du projet en fonction du cadre juridique. Le projet réagit à ces changements dans la mesure de ses possibilités, par exemple avec des éléments de formation supplémentaires sur les nouvelles taxes ou la loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement.

L'objectif du projet est, dans la mesure où il est visible, en accord avec les stratégies du pays partenaire, en particulier du partenaire politique MEMINADER, et tient compte des conditions politiques et institutionnelles pertinentes. La deuxième phase du projet a également été élaborée en collaboration avec les partenaires politiques et opérationnels MEMINADER et CCC et est cofinancée par le CCC. Tant le Conseil que l'équipe du projet échangent régulièrement sur les développements actuels (politiques et économiques) et orientent le projet en conséquence dans la mesure du possible. L'objectif du projet contribue directement à la réalisation de la Stratégie Nationale du Cacao Durable 2030, qui est le document stratégique national le plus important compte tenu de l'objectif du projet. En outre, le projet soutient la mise en œuvre de l'agenda mondial du cacao de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) pour un secteur du cacao durable, ainsi que d'autres initiatives telles que l'Agenda 2030 et l'initiative Cocoa & Forest de la Fondation mondiale du cacao, WCF.

Au niveau des groupes cibles, le projet se base également sur les besoins attendus des participants. Les interventions dans le champ d'action 1 s'orientent fortement sur les besoins des coopératives. Le groupe cible des producteurs est abordé par le biais de mesures de sensibilisation et

de formations "à la demande". Le projet ne s'adresse pas à tous les producteurs de la même manière. Tous n'ont pas la capacité de s'engager fortement dans la coopérative. L'objectif du champ d'action 2, qui vise entre autres la formation et le renforcement des femmes, est certes axé sur les réalités. Par contre, l'évaluatrice estime que les mesures ne suffisent pas actuellement à réduire réellement l'écart entre les sexes. Le groupe cible du champ d'action 4 (échange et apprentissage commun) est étroitement intégré et le projet répond à ses besoins.

Certains résultats du projet pourraient donner lieu à une discussion pour savoir si les familles de producteurs, en particulier à long terme, sont effectivement mieux servies par des activités visant à améliorer les revenus du cacao par une augmentation de la productivité. Ou si elles connaîtraient globalement de plus grandes améliorations de leurs conditions de vie si l'accent était mis sur un autre domaine de vie que le cacao. Le secteur du cacao bénéficierait ainsi indirectement du renforcement des familles d'agriculteurs. L'étude de cas menée en 2019 dans 38 ménages, par exemple, a identifié à la fin de la première phase les besoins des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans le secteur du cacao, à la suite de quoi le projet a renforcé les conseils sur la diversification de la production ainsi que les conseils sur une alimentation plus équilibrée.

Pertinence de la conception et adaptabilité

Les quatre champs d'action du projet contribuent à l'objectif du projet sous une forme logique et judicieusement reliée. Les groupes cibles des différents champs d'action sont clairement définis et les synergies sont exploitées (par ex. entre le champ d'action 3 et le champ d'action 4). L'interprétation exacte des indicateurs relatifs aux systèmes agroforestiers et à la réduction du Living Income Differential constitue un défi. Pour ce dernier en particulier, le projet (et les mandants) doivent être conscients des limites de leur contribution et intégrer dans la discussion le contexte plus large ou d'autres niveaux d'action (voir recommandations).

Tant sur la base de la conception du projet que des déclarations des personnes qui collaborent au projet mais qui ne sont pas directement impliquées, le projet peut être considéré comme global et l'approche comme holistique. Les trois dimensions de la durabilité sont prises en compte (l'aspect écologique étant le moins important et pouvant être renforcé).

Le projet impressionne par l'évolution constante de son approche. L'équipe du projet et les partenaires sont ouverts aux ajustements et proposent de nouveaux éléments ou remplacent les projets inefficaces. Par exemple, pendant la pandémie, des activités de prévention sur le Covid-19 ont été intégrées dans les formations nutritionnelles. Les activités de diversification tentent de répondre à la pénurie d'intrants due à la guerre d'agression russe. La professionnalisation des coopératives, quant à elle, mise davantage sur les méthodes numériques (comme un apprentissage de la période de pandémie) et la loi sur la chaîne d'approvisionnement sans déforestation a déclenché de nombreuses activités supplémentaires. Avec le champ d'action 3 (Matching Fund), le projet avait aussi effectivement la possibilité de réagir à de nouveaux défis pendant les deux premières années de mise en œuvre. Si les conditions générales devaient changer trop fortement (par ex. en ce qui concerne la restructuration envisagée des coopératives dans le secteur du cacao), le projet n'aurait cependant pas les moyens et les ressources nécessaires pour préparer les coopératives à la nouvelle situation d'ici la fin du projet.

Note (1-6) : 1,9

La pertinence du projet peut être considérée comme élevée à très élevée. Le potentiel d'amélioration réside dans l'analyse des besoins des producteurs indépendamment du cacao, dans une meilleure prise en compte de la durabilité écologique et dans une approche plus axée sur le système alimentaire.

3.2 Cohérence

Le critère de cohérence se réfère à l'adéquation du projet dans le contexte d'autres projets dans un pays, le secteur agricole/forestier ou une institution. La cohérence interne se réfère à la division

du travail et aux synergies des mesures avec d'autres mesures de la coopération allemande au développement. La cohérence externe se réfère à la complémentarité et à la performance de coordination du projet en interaction avec les partenaires, les autres donateurs et les organisations internationales. Le critère de cohérence se réfère à la fois à la conception et aux résultats du projet.

Cohérence interne

Comme le projet est mis en œuvre par la GIZ en Côte d'Ivoire, la concertation, les synergies et la division du travail avec d'autres projets de la GIZ sont des opportunités. Cela est déjà activement exploité, notamment avec le Centre d'innovation verte (événements communs, diffusion des mesures), avec PRO-AGRICHAIN (troisième cycle du Matching Fund) et la composante GIZ du nouveau projet de 25 millions d'euros de l'UE (EU Sustainable Cocoa Initiative). Le projet collabore également régulièrement avec l'Initiative pour des chaînes d'approvisionnement agricoles durables (INA) depuis 2020 (étude sur les possibilités de diversification du cacao et de l'anacarde dans l'est de la Côte d'Ivoire ; suivi par satellite des données des systèmes agroforestiers). La responsable du projet, Sonia Lehmann, est désormais également coordinatrice des projets agricoles de la GIZ en Côte d'Ivoire, ce qui contribuera probablement à une coordination et une coopération encore plus efficaces. De même, le projet se concerta régulièrement avec les membres de la GISCO qui mettent en œuvre leurs propres projets dans des domaines similaires. Une certaine duplication, notamment dans la collaboration avec les coopératives, n'est toutefois pas totalement à exclure.

Cohérence externe

La GIZ étant l'une des organisations de mise en œuvre de la Sustainable Cocoa Initiative de l'UE, on peut espérer ici des concertations tout aussi étroites, notamment dans le domaine du dialogue politique. Le projet PRO-PLANTEURS participe activement aux diverses plates-formes et forums d'échange sur le cacao dans le pays. Dans ces réseaux et groupes de travail, les acteurs échangent des informations sur les projets en cours. Cela permet au projet - dans la mesure où les rapports sont effectivement transparents - de mettre en œuvre ses activités de manière complémentaire ou en s'appuyant sur d'autres programmes. Certains projets externes se basent également sur les succès déjà obtenus par PRO-PLANTEURS.

Grâce à la composition stratégique du CTC et de la COP, des acteurs importants participent à la gestion continue du projet. Cela garantit également une certaine coordination avec d'autres initiatives en cours et notamment la cohérence avec les projets des parties directement concernées.

Utilisation de systèmes communs

En ce qui concerne l'apprentissage au sein du projet, PRO-PLANTEURS a créé de nouvelles normes plutôt que de tirer profit des systèmes existants. En revanche, le projet se concerta étroitement avec d'autres acteurs dans le secteur du cacao et en dehors pour le suivi des revenus et la définition et la mesure de l'indicateur agroforestier. La GIZ, en tant que responsable de la mise en œuvre, a bien entendu recours à ses propres systèmes de responsabilité contraignants déjà existants. En raison des différentes exigences des différents bailleurs de fonds, cela n'est pas toujours facile à gérer.

Note (1-6) : 1,3

Dans l'ensemble, la cohérence du projet peut être considérée comme très élevée.

3.3 Efficacité

Le critère d'efficacité se réfère à la mesure dans laquelle le projet a atteint ou est susceptible d'atteindre son objectif (au niveau des résultats), y compris, le cas échéant, les différents effets sur les

différents groupes impliqués et concernés. Le critère d'efficacité porte sur la réalisation de l'objectif en termes d'impact direct, à court et à moyen terme.

Réalisation des objectifs

Au moment de l'évaluation, le projet en est à peu près à la moitié de sa durée totale pour la deuxième phase. Le projet contribue déjà quelque peu à l'objectif "Les familles paysannes de la région du projet améliorent leurs conditions de vie économiques et contribuent à la préservation des ressources naturelles". Toutefois, pour la plupart des indicateurs, il n'existe pas encore de données quantitatives issues de la deuxième phase du projet. Il est actuellement plus facile de constater les progrès réalisés dans le domaine des conditions de vie économiques que dans celui de la contribution à la conservation des ressources naturelles. En ce qui concerne les résultats du projet, le projet est également en bonne voie. Il semble probable que la plupart des objectifs seront atteints grosso modo. Les formations avec les 12 nouvelles coopératives ne commenceront qu'en 2023. C'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à des changements à ce niveau pour le moment. Pour une approche quantitative différenciée des différents indicateurs, voir le tableau des objectifs à l'annexe 6.4b du rapport.

En ce qui concerne l'indicateur de réduction de l'écart de revenu, les activités de projet ne suffisent pas à elles seules pour atteindre durablement les objectifs. Des développements à d'autres niveaux et un certain changement structurel (p.ex. coopératives viables, politique des prix, etc.) sont indispensables. La réalisation des objectifs de l'indicateur agroforestier dépend de sa définition précise et des exigences sous-jacentes (faut-il utiliser la définition la plus simple ou cette composante doit-elle également permettre d'obtenir une amélioration qualitative dans une perspective de durabilité écologique ?) En revanche, les objectifs du projet du domaine d'action 4 et les indicateurs supplémentaires du BMEL seront très probablement atteints de manière efficace, car des résultats positifs peuvent d'ores et déjà être constatés.

Contrôle et suivi

Le projet a un setting particulier avec les différents bailleurs de fonds publics, privés et partenaires du projet. Tous les partenaires participent également à la gestion du projet. Cela présente à la fois des avantages et des inconvénients. Dans l'ensemble, les avantages semblent l'emporter. Grâce aux organismes concernés, le projet bénéficie de connaissances et d'une expérience considérables, et il partage de nouvelles connaissances à différents niveaux. De même, le projet avec ses champs d'action 1 et 2 offre au CCC la possibilité de tester certaines nouvelles approches avec une sélection de coopératives. Pour les membres du GISCO, le Matching Fund offre la possibilité de nouvelles coopérations et d'approfondir ou d'étendre les approches réussies. La direction du projet utilise ces instruments pour orienter les interventions de la manière la plus agile et efficace possible vers la réalisation des objectifs et pour les adapter en conséquence (piloteage).

Le pilotage du projet par l'EIS dans le cadre du GT PRO-PLANTEURS et du COP a été - malgré les changements de responsabilité - continuellement engagé. Le contact entre la direction du projet et l'unité technique compétente au BMEL semble avoir été bien utilisé.

Bien que le poste de spécialiste junior prévu pour le suivi et l'évaluation n'ait pas été occupé pendant une longue période, l'équipe de projet gère un système de suivi cohérent. Cela fournit des informations importantes sur les progrès ou les échecs. Il est difficile d'effectuer des analyses quantitatives comparant les valeurs actuelles avec l'étude de référence ou l'étude en ligne finale de la première phase. Les ensembles de données sont actuellement trop différents. En raison du budget déjà prévu, la direction du projet doit aborder les nouveaux défis ou les nouvelles opportunités principalement par le biais de la coopération, ce qui réussit souvent. L'étude scientifique d'accompagnement avec le ZALF pourra probablement aussi contribuer à des connaissances pertinentes pour le pilotage - mais seulement dans la deuxième moitié du projet.

Effets secondaires non intentionnels

Le projet entretient des contacts étroits avec les différents groupes cibles et autres parties prenantes. Les effets non intentionnels devraient donc être en grande partie remarqués. Les effets positifs non intentionnels (du moins les objectifs qui ne sont pas inscrits dans la PPU) sont le très bon contact avec le CCC, qui ouvre également des portes à d'autres projets de la GIZ ; la bonne

réputation de PRO-PLANTEURS (qui équivaut presque à une marque de qualité PRO-PLANTEURS) ; l'échange auto-organisé entre les coopératives et bien d'autres choses encore.

Des effets négatifs sont à prévoir dans les domaines suivants : Dépendance des coopératives vis-à-vis du soutien du projet (notamment en ce qui concerne les machines et l'équipement plus coûteux, bien que cela ne soit observable que de manière isolée) ; lassitude vis-à-vis du projet chez certains membres des coopératives qui ne voient pas de valeur ajoutée directe pour eux ; risque d'élargissement de l'écart entre les sexes (voir recommandations) ; Déception des prestataires de services qui ne sont plus soutenus par leurs coopératives ; maintien d'un système économiquement et socialement non durable (la production actuelle de cacao en Côte d'Ivoire) par des mesures d'accompagnement telles que la diversification et les activités génératrices de revenus, qui subventionnent en quelque sorte transversalement la culture du cacao (voir discussion).

Note attribuée à ces critères d'efficacité, sans tenir compte de la note attribuée à chaque indicateur ci-dessous : 2,2

L'efficacité du projet peut être considérée comme élevée. Il existe un potentiel d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'évaluation réaliste de la contribution que le projet peut apporter à un revenu de subsistance, la réalisation de systèmes agroforestiers durables et la réduction de l'écart entre les sexes.

3.3.1 Réalisation des objectifs du projet

L'objectif du projet est le suivant : les familles paysannes de la région du projet améliorent leurs conditions de vie économiques et contribuent à la préservation des ressources naturelles. La réalisation de l'objectif du projet est présentée dans le tableau suivant, sur la base des indicateurs définis

Remarque de l'évaluateur : les justifications quantitatives détaillées et les calculs relatifs à la réalisation des objectifs se trouvent dans le tableau des objectifs (voir annexe 6.4b). Les justifications présentées ci-dessous sont de nature synthétique. En outre, il convient de noter que les données de base datent normalement de 2016 (début de la première phase du projet) et que les chiffres de la situation actuelle proviennent dans la plupart des cas des enquêtes de 2020, en partie du monitoring de 2021. Les chiffres actuels pour 2022 ne sont pas encore disponibles et seront évalués dans le courant de l'année 2023.

Indicateur d'objectif du projet (en)	Évaluation	Justification
Indicateur 1 : 20.000 ménages de producteurs ont augmenté leur revenu net de ménage de 35%, ce qui correspond à une réduction de 20% de l'écart avec le revenu vital	2	Bons résultats dans la première phase du projet, pas encore de valeurs de comparaison pour la deuxième phase du projet, une nouvelle augmentation des revenus grâce aux activités du projet semble probable. En même temps, les conditions générales sont relativement difficiles, raison pour laquelle l'indicateur ne pourra pas facilement obtenir de bons résultats à long terme. Pour plus de détails, voir le tableau des objectifs et la comparaison entre les objectifs et les résultats.
Indicateur 2 : 20.000 des ménages de producteurs soutenus par la mesure ont augmenté d'au moins 35 % leurs revenus issus de la diversification agricole (y compris la valeur monétaire de l'autoconsommation).	1	La valeur cible a été atteinte dès 2021, ce qui était toutefois lié à la qualité des données de référence ; il semble néanmoins probable que les ménages continueront à augmenter leurs revenus issus de la diversification, les effets du projet se faisant surtout sentir la première année après l'intervention.
Indicateur 3 :	2	Bons résultats dans la première phase du projet, pas encore de valeurs de comparaison représentatives pour la deuxième phase. Cependant, les

16.000 femmes des ménages formés à la nutrition consomment chacune au moins 5 groupes d'aliments par jour.		formations en nutrition ont bien démarré et il semble probable que le groupe cible puisse être atteint d'ici la fin du projet.
Indicateur 4 : La surface agroforestière de cacao gérée de manière durable par les ménages soutenus augmente de 3 000 hectares.	3	Aucune donnée n'est encore disponible pour 2022, mais en 2021, la moitié de la valeur cible (1500 hectares) était déjà atteinte. La qualité de la réalisation de l'objectif est remise en question de manière critique tant par l'évaluateur que par la direction du projet, car la compréhension des systèmes agroforestiers durables est très variable et les 3000 hectares sont majoritairement atteints avec la définition superficielle (et non durable du point de vue agroécologique) de 20 arbres par hectare.

3.3.2 Réalisation des résultats

Les résultats du projet sont des coopératives renforcées, des exploitations agricoles optimisées, une meilleure coopération dans la chaîne de valeur, l'apprentissage et l'innovation. L'atteinte des résultats est présentée dans le tableau ci-dessous à l'aide des indicateurs définis.

Résultat	Indicateur	Justification
E.1 Les coopératives de producteurs renforcées offrent des services à leurs membres, notamment des mesures contre le travail des enfants.	1.1 Les coopératives soutenues ont augmenté leur quantité de cacao vendue de 15% en moyenne. (La part des ventes certifiées est de 70%). 1.2 100% des coopératives soutenues ont un système fonctionnel de suivi et de réduction du travail abusif des enfants (y compris l'encouragement à l'obtention d'actes de naissance). 1.3 60% des unités de service des jeunes entrepreneurs soutenues par le projet sont économiquement viables - un an après le début de leur activité.	Les trois indicateurs du champ d'action 1 sont atteints à des degrés divers à mi-parcours du projet. Alors que le troisième indicateur disparaît complètement, car les unités de service ne sont plus poursuivies dans le cadre du projet, les coopératives de la première phase se situent toujours à un bon niveau de 80% en ce qui concerne le système de suivi pour la réduction du travail abusif des enfants. Aucune donnée n'est encore disponible pour les nouvelles coopératives. Grâce à la collaboration prometteuse avec le Mont Horeb, il semble toutefois probable que la plupart d'entre elles pourront elles aussi mettre en œuvre les mesures. Grâce aux efforts du CCC pour améliorer la traçabilité du cacao, par exemple au moyen d'une carte de producteur, ce résultat sera tout au plus renforcé. Le premier indicateur concernant l'augmentation de la quantité de cacao ne peut pas encore être évalué pour la phase actuelle du projet, mais il a tendance à augmenter de 2020 à 2021.
E.2 Les producteurs et productrices agricoles professionnalisés, membres des coopératives, adoptent des pratiques durables et diversifiées.	2.1 Au moins 8.000 des membres des coopératives de la phase 2 (80% de 10.000), dont au moins 30% de femmes (2.400), ont participé à des formations sur la Farmer Business School (FBS), la diversification, la nutrition ou l'agroforesterie. 2.2 Dans 30% des ménages soutenus (10.000), les femmes appliquent les recommandations relatives à la diversification agricole et améliorent ainsi leurs revenus ainsi que la situation alimentaire de leur famille.	Pour les indicateurs du champ d'action 2, il y a encore très peu de données disponibles début 2023, d'autant plus que les formations de l'OFS ne commenceront qu'en mars 2023. Néanmoins, 6130 producteurs et productrices ont déjà été sensibilisés à la nutrition en 2021 et une augmentation de la productivité du cacao est visible depuis 2016. Il ne sera toutefois pas possible de tirer de véritables conclusions sur la réalisation des objectifs ou la probabilité de réalisation de ces indicateurs avant 2024, lorsque des données de suivi comparables seront disponibles pour la première fois.

	<p>2.3 20 000 ménages de producteurs soutenus par les mesures ont augmenté la productivité de leur production durable de cacao d'au moins 55 %.</p>	
<p>E.3 L'amélioration de la coopération entre les acteurs de la chaîne de valeur du cacao favorise les synergies au profit de toutes les parties prenantes par le biais de projets intégrés.</p>	<p>3.1 1 Un mécanisme visant à améliorer la coopération entre les membres du Forum du cacao et les coopératives soutenues ainsi que leurs membres est établi ("Matching Fund").</p> <p>3.2 Au moins 3 projets intégrés avec des membres du Forum du cacao durable ont été mis en œuvre avec des coopératives soutenues par PRO-PLANTEURS.</p> <p>3.3 Au moins 5.000 ménages producteurs de cacao sont touchés par des projets communs avec les membres du Forum du cacao durable.</p>	<p>Toutes les valeurs cibles des trois indicateurs du champ d'action 3 ont été atteintes, voire dépassées, à la fin 2022. Le mécanisme de matching fund est très apprécié, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du projet, et permet au projet d'approfondir certains thèmes (même si ce n'est pas sous sa propre responsabilité). Ce champ d'action nécessite toutefois des ressources humaines adéquates.</p>
<p>E.4 La gestion des connaissances et les échanges entre les acteurs de la chaîne de valeur contribuent à la diffusion de bonnes pratiques et d'approches innovantes.</p>	<p>4.1 50% des coopératives appliquent au moins une meilleure pratique/approche innovante (par exemple la diversification, le développement de services, la coopération formelle ou informelle entre coopératives, l'implication des jeunes) qui a été diffusée dans le cadre d'échanges organisés dans le cadre du projet.</p> <p>4.2 Les résultats (non concurrentiels) des projets du "Matching Fund" sont partagés chaque année avec d'autres parties prenantes du secteur du cacao via des plateformes appropriées (par exemple, la plateforme PPP du Conseil du Café-Cacao). Valeur cible : 5 rapports</p> <p>4.3 Les expériences d'apprentissage du projet sont documentées et mises à la disposition des partenaires. Valeur cible : 12 fiches d'information ou similaires</p>	<p>Les indicateurs du quatrième domaine d'action sont tous en cours de mise en œuvre, bien que les expériences tirées des projets de fonds de contrepartie n'aient pu être partagées que de manière limitée. Les expériences d'apprentissage du projet lui-même sont cependant partagées en permanence avec les partenaires. L'efficacité des fiches d'information a toutefois fait l'objet de discussions dans le cadre du CPP, raison pour laquelle d'autres moyens de communication seront utilisés au cours de la deuxième moitié du projet. Les coopératives utilisent des plateformes communes et des possibilités de mise en réseau, mais il n'existait pas encore de données sur l'application des exemples de bonnes pratiques, etc. Il est très probable que les objectifs soient atteints d'ici la fin de la phase.</p>
<p>Indicateurs BMEL supplémentaires à atteindre d'ici 05/2023</p>	<p>BMEL 1. 2 échanges nationaux ont été organisés avec les partenaires du projet et les groupes cibles.</p> <p>BMEL 2. 5 ateliers régionaux ont été organisés pour partager les expériences d'apprentissage des groupes cibles. Valeur cible 2023 : 22</p>	<p>Les indicateurs spécifiquement définis pour le soutien du BMEL et les valeurs cibles correspondantes peuvent pratiquement tous être atteints à la fin de la première période de financement. Étant donné que les résultats des projets du Matching Fund ne peuvent être partagés avec d'autres parties prenantes qu'à partir de cette année, cette valeur cible n'était pas encore atteinte fin 2022. Sinon, on peut parler ici d'une pleine réalisation de l'objectif.</p>

	<p>BMEL 3. 2 nouvelles fiches d'information ou formats similaires sur des sujets pertinents dans le contexte du projet ont été créés et partagés avec les partenaires du projet. Objectif 2023 : 9</p> <p>BMEL 4. 2 études succinctes sur des projets sélectionnés dans le cadre du fonds de contrepartie ont été réalisées et partagées avec les partenaires du projet.</p>	
--	--	--

Au cours des deux premières années de mise en œuvre de la deuxième phase, le projet a été confronté à de multiples défis : pandémie mondiale de COVID-19, répercussions de la guerre d'agression russe et obstacles internes au sein de l'administration (p. ex. occupation du poste du spécialiste junior et signature du contrat avec le CCC). Compte tenu de cette situation initiale, le taux de réalisation des objectifs à ce jour est élevé. Pratiquement toutes les activités annulées ou reportées ont pu être réalisées entre-temps.

3.4 Efficacité

Le critère d'efficience décrit dans quelle mesure les résultats du projet sont obtenus de manière économique et en temps voulu (relations entre les niveaux des intrants et des extrants, des résultats et de l'impact). La dimension d'évaluation de l'efficacité de la production se réfère à l'adéquation du rapport entre les intrants et les extrants. La dimension d'évaluation de l'efficacité de l'allocation se réfère à l'adéquation du rapport entre les intrants et les effets obtenus (objectif du projet ou objectif de la politique de développement ; niveau des résultats ou de l'impact) de l'action. Le critère d'efficacité se réfère aussi bien à la conception qu'à la mise en œuvre ou aux résultats du projet.

Efficacité de la production

La contribution accordée par le BMEL pour la première moitié de la deuxième phase s'élevait au total à 450 000 euros et a été utilisée en premier lieu pour le champ d'action 4 (principalement le personnel spécialisé). Ce champ d'action est exploité de manière active et efficace en termes de ressources. Par exemple, le projet cherche des synergies avec d'autres projets de la GIZ et atteint ainsi les résultats. Et ce, bien que le poste de spécialiste junior ME soit resté vacant pendant environ un an. Au total, la contribution du BMEL s'élève à un maximum de 750 000 euros bruts, dont jusqu'à 300 000 euros pour la période du 6/2023 au 5/2025 (deux ans). Le budget convenu avec le BMEL a été respecté de manière satisfaisante. Les contributions des partenaires économiques (GISCO) et des partenaires nationaux de mise en œuvre (CCC) ont été fournies comme convenu. La participation du CCC a été retardée jusqu'à fin 2022 pour des raisons formelles (un deuxième contrat entre la GIZ et le CCC était nécessaire).

Le budget total pour la deuxième période du projet s'élève à 4,1 millions d'euros. Les dépenses détaillées pour l'ensemble du projet ne font pas partie de la documentation initiale de cette évaluation. En comparaison avec des projets de taille similaire, l'objectif de 30 000 ménages améliorant leurs revenus et l'efficacité de leurs ressources semble très ambitieux.

Il est probable que les mesures définies et mises en œuvre dans le cadre du projet ne suffisent pas à elles seules à atteindre l'objectif. La possibilité de se concentrer sur certains aspects et d'omettre des activités latérales a été discutée, notamment en ce qui concerne le domaine d'action

4. Cependant, cela n'a pas été jugé pertinent. Les mesures du projet avec des adaptations appropriées (par ex. l'externalisation du suivi des entreprises de services) sont donc nécessaires pour atteindre les objectifs. Il existe actuellement peu de potentiel d'économie, d'autant plus que certaines mesures d'amélioration de l'efficacité ont déjà été introduites par rapport à la première phase (p. ex. densité de réunion plus faible du CTC, collecte de données plus pragmatique, financement supplémentaire pour la recherche scientifique d'accompagnement, participation financière des coopératives aux formations basées sur la demande, etc.

Plusieurs facteurs ont entraîné des retards au sein du projet pendant la première moitié de la deuxième phase :

- Achèvement des activités de projet de la première phase d'ici fin 2020
- Covid-19 Pandémie 2020
- Départ de l'ancien spécialiste junior ME et longue période de transition jusqu'à ce que le poste soit repourvu (mars 2023)
- Temps d'évaluation plus long pour l'étude Endline 2020 en raison d'un changement de contractant
- Début retardé des formations dans le champ d'action 1 (professionnalisation des coopératives), car le contrat avec le CCC n'a pu être signé que fin 2022. Par conséquent, les lauréats de l'appel d'offres pour la mise en œuvre de la professionnalisation ne pourront eux aussi démarrer qu'au début de l'année 2023.

Les temps morts ont généralement été utilisés à bon escient avec des interventions adaptées (p. ex. sensibilisation Covid, formations nutritionnelles anticipées). La direction du projet est convaincue que toutes les activités seront mises en œuvre d'ici la fin du projet (mai 2025) et que les objectifs directs seront ainsi atteints.

Efficacité de l'allocation

Le projet PRO-PLANTEURS est une coopération entre différents bailleurs de fonds et différents partenaires de mise en œuvre (sous la direction de la GIZ). Ainsi, l'impact global du projet n'aurait guère pu être atteint par le biais d'un autre format de projet du PBC. Le champ d'action 4 pourrait également être abordé dans le cadre d'un dialogue politique bilatéral renforcé avec une personne spécialement désignée à cet effet. Cependant, le lien précieux avec les partenaires économiques en Allemagne et en Côte d'Ivoire, ainsi que le lien direct avec les coopératives et les producteurs, feraient alors défaut. Dans ce contexte, les effets du champ d'action 4 semblent être atteints de manière rentable.

Les quatre domaines de résultats sont en grande partie financés par différents bailleurs de fonds. Cela a donné lieu à une certaine répartition des coûts. L'utilisation prévue des ressources par domaine de résultats est compréhensible. Toutefois, cela n'a pas été analysé en détail dans le cadre de cette évaluation pour les domaines d'action 1 à 3. La seule amélioration possible consisterait à inclure une certaine prestation de communication dans les projets de fonds de contrepartie du domaine de résultats 3. Mais cela aurait dû être décidé avant les appels d'offres et, selon les responsables, ce n'est pas l'objectif de l'instrument.

Coopération pour une meilleure efficacité

En ce qui concerne l'utilisation des moyens du projet, il est positif de constater que l'équipe du projet a continuellement cherché à coopérer avec d'autres projets et acteurs. Elle peut ainsi obtenir des effets dépassant le budget du projet (par exemple lors du 2e et 3e appel du Matching Fund, des formations sur la numérisation dans les coopératives avec d'autres projets de la GIZ, l'introduction du concept de systèmes agroforestiers dynamiques avec un expert externe, l'actualisation et l'impression de matériel de formation, etc.) Un exemple particulièrement réussi est le volet PRO-PLANTEURS Recherche, une recherche d'accompagnement de PRO-PLANTEURS avec le ZALF. Elle est mise en œuvre en étroite collaboration avec le projet. Elle est financée par le fond SEWOH pour la recherche supplémentaire du BMZ - 2021 pour une durée de trois ans, du 01/01/2022 au 31/12/2024. Le ZALF participe régulièrement aux réunions du CTC en tant qu'invité et rend compte de la mise en œuvre du projet. Un échange professionnel entre les doctorants et les étudiants en master et l'équipe du projet a également lieu.

La collaboration étroite avec des projets pertinents dans le secteur crée des effets de synergie, favorise l'efficacité à grande échelle et réduit les coûts de développement. En outre, les membres du Forum du cacao durable apportent leurs contacts et leurs connaissances pour les processus d'innovation, les mises en réseau et les développements commerciaux.

Chiffres prévisionnels selon la 2e offre de modification

Année	Budget (prix estimé de l'offre) (€)	Dépenses (demandes de fonds) (€)	Sortie de fonds (%)
juin - déc. 2020	49.739,43	70.000	141%
janv. - déc. 2021	184.201,08	160.000	87%
janv. - déc. 2022	159.527,75	145.000	91%
Janvier - mai 2023	56.631,74		
Σ	450.100,00 (jusqu'à 450.000,00)	375.000,00	

Note (1-6) : 1,7 L'efficacité globale du projet peut être considérée comme élevée à très élevée.

3.5 Effet

En se basant sur les changements globaux identifiables en matière de politique de développement (au niveau de l'impact), le critère des effets globaux (au niveau de l'impact) se réfère à la mesure dans laquelle le projet a généré ou est susceptible de générer des effets significatifs, positifs ou négatifs, intentionnels ou non intentionnels, à un niveau supérieur (contributions aux changements identifiés), y compris, le cas échéant, des résultats différents entre les différentes parties prenantes et personnes concernées.

Les effets liés au projet ne peuvent être évalués ici que de manière qualitative. Une quantification n'est possible que vers la fin de la phase de projet en cours et après une analyse des données Endline en comparaison avec les données de base. Cela concerne tous les domaines d'impact.

Comme il s'agit d'une évaluation intermédiaire, il n'est pas possible de tirer des conclusions définitives sur l'impact des interventions du projet. En revanche, l'état des lieux sur place, les entretiens menés et l'analyse des données quantitatives disponibles (qui datent toutefois pour la plupart de 2020) indiquent que le projet est en principe sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs en matière d'impact.

Changements en rapport direct avec les objectifs d'impact

Certains ménages de la région du projet ont déjà pu améliorer leurs conditions de vie économiques. On peut s'attendre à ce que l'approche similaire, mais légèrement améliorée, de la professionnalisation des coopératives permette également aux membres des douze nouvelles coopératives d'augmenter leurs revenus dans une certaine mesure. La contribution à la préservation des ressources naturelles est pour l'instant difficile à évaluer. Les conditions de production ont brièvement changé en raison de l'indisponibilité d'intrants abordables à cause de la guerre d'agression russe. De plus, la définition exacte de l'indicateur agroforestier est encore en discussion. En ce qui concerne notamment l'indicateur relatif à la réduction de l'écart par rapport à un revenu de subsistance, les activités de projet ne suffisent pas à elles seules pour atteindre durablement les objectifs. Des

développements à d'autres niveaux et un certain changement structurel (p.ex. coopératives viables, politique des prix, etc.) sont indispensables.

Changements dans le contexte de la politique de développement

Le contexte de la politique de développement a fortement évolué depuis le début du projet. Par rapport à la première phase du projet, la pandémie mondiale a influencé la définition des priorités des budgets nationaux et les relations commerciales ont dû être en partie repensées. La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a modifié aussi bien les flux financiers des donateurs publics que - et de manière encore plus sensible en Côte d'Ivoire - la disponibilité des denrées alimentaires et des moyens de production agricoles. Dans le secteur du cacao en particulier, la loi forestière ivoirienne, désormais entrée en vigueur, interdit l'exploitation de plantations de cacao dans certaines zones. Les lois sur les chaînes d'approvisionnement exigent généralement une plus grande attention à la traçabilité. En outre, la norme africaine (African Regional Standard) pour le cacao durable fixe de nouvelles lignes directrices pour la production de cacao.

Le projet lui-même ne peut pas influencer ces développements politiques et législatifs. Il contribue toutefois, grâce à un contact étroit avec le CCC, à un dialogue permanent et donc à une meilleure préparation - et, dans une certaine mesure, à un accompagnement plus efficace de l'État (par le CCC).

A court terme, les effets négatifs de ces changements l'emportent. Ils augmentent encore la pression sur les coopératives et les producteurs. A plus long terme, le renforcement des réglementations et la clarification des exigences devraient toutefois conduire à des progrès en matière de durabilité de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Les coopératives et leurs producteurs devraient ainsi devenir plus compétitifs.

Changements structurels et institutionnels

Le projet contribue directement à la professionnalisation des coopératives et exerce ainsi une certaine influence sur le système. Grâce à l'étroite collaboration avec le CCC, il pourrait également y avoir à l'avenir la possibilité de soutenir directement le changement structurel dans le modèle des coopératives de cacao. Par exemple, le BMEL pourrait accompagner en apportant son expertise et son expérience. En soutenant l'Union des coopératives naissante (association de quelques coopératives PRO-PLANTEURS), le projet contribue également à des changements dans la structure organisationnelle du secteur du cacao.

Dans les groupes de travail de la PPPP, qui sont fortement soutenus et en partie dirigés par le projet, des discussions sont en cours sur une compréhension commune, y compris une définition et des indicateurs concernant le revenu décent ou les systèmes agroforestiers dans la culture du cacao. Ces activités peuvent conduire à long terme à des changements dans le cadre réglementaire.

Mais le projet ne vise pas à proprement parler un effet au niveau du système ou des règles. C'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à ce qu'il en résulte directement des activités du projet.

Facteurs favorables et défavorables

Les principaux obstacles rencontrés jusqu'à présent dans la deuxième phase du projet sont les suivants : pandémie mondiale, incertitude quant à la mise en œuvre du nouveau code forestier en Côte d'Ivoire, incertitude quant à la restructuration prévue du secteur coopératif dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire, situation économique difficile en raison de la guerre d'agression russe, et surproduction de cacao sur le marché mondial. La baisse des prix a un impact important sur la

rentabilité des activités et a un effet négatif sur les revenus et les conditions de vie des ménages producteurs de cacao.

Les principaux facteurs favorables ont été l'attention accrue portée au revenu des personnes et à la traçabilité en raison de la nouvelle législation sur la chaîne d'approvisionnement, les mesures prises par le CCC pour réduire le travail des enfants et promouvoir la traçabilité (par ex. carte de producteur), l'élaboration de la norme africaine pour le cacao durable.

Exemplarité et efficacité à grande échelle

Grâce à l'échange intensif d'apprentissage et d'expériences avec différents acteurs dans le cadre du champ d'action 4 de PRO-PLANTEURS, les résultats du projet sont intégrés dans les programmes du secteur privé (via GISCO), dans les réflexions du MEMINADER (via CCC) et dans d'autres parties prenantes du secteur du cacao ivoirien (via des groupes de travail, des réunions d'échange ou par l'implication d'ANADER dans des activités de conseil technique). Lors de l'atelier du groupe de travail PPPP sur le revenu décent, par exemple, l'engagement des personnes présentes, notamment des représentants de l'État, et les connaissances détaillées manifestement disponibles dans les discussions sur la mesure et la classification exacte de la thématique du revenu d'existence ont été impressionnants. En outre, l'atelier a permis d'observer le rôle actuel du PPPP, considéré comme un outil important de mise en réseau. Depuis la fin de la première phase, la plateforme a perdu de son importance - apparemment en raison d'un changement de personnel important - et le groupe de travail sur le revenu décent est actuellement le seul groupe de travail actif de la plateforme. D'autres anciens groupes de travail souhaitent à présent reproduire l'approche du groupe de travail Living Income, car ces organes spécialisés offrent une occasion importante d'échange et de cohésion au sein du secteur, dans différents domaines.

Le mécanisme de matching fund permet aux représentants du secteur privé intéressés de reproduire certains éléments du projet, de les développer et de les tester dans un autre contexte. De même, certaines approches et résultats de projets ont été repris d'autres projets de la GIZ (PRO-AGRICHAIN, Centre d'innovation verte) en Côte d'Ivoire. Comme de nombreuses activités de projet sont également mises en œuvre dans un cadre similaire par d'autres acteurs, il n'est pas toujours possible de déterminer clairement qui a influencé ou copié qui. En revanche, il est apparu au cours de la mission que le projet partageait ses résultats de manière proactive et continuait à travailler à une meilleure diffusion des connaissances (voir les recommandations relatives au domaine d'action 4). De nombreux acteurs ivoiriens semblent intéressés par les résultats du projet, car PRO-PLANTEURS est considéré comme une source fiable et relativement neutre.

- Un acteur du secteur privé s'est montré intéressé par la prise en charge du volet professionnalisation pour ses propres coopératives. Mais il a finalement décidé de ne pas le faire en raison des coûts élevés ;
- Prise en charge dans le développement d'entraînements nutritionnels par le membre du forum OLAM/Ofi ;
- Le mécanisme de fonds de contrepartie est déjà testé dans d'autres projets de la GIZ.

Note (1-6) : 2,15

L'efficacité du projet dans la deuxième phase est jugée relativement élevée. Toutefois, des incertitudes subsistent quant à l'impact réel sur l'augmentation des revenus des producteurs (impact économique), sur les systèmes agroforestiers durables (impact écologique) et sur l'autonomisation des femmes et des jeunes (impact social).

3.6 Durabilité

Le critère de durabilité se réfère à la pérennité des effets (niveau des résultats et de l'impact) ou à la prévisibilité de la pérennité des effets - en tenant compte des risques survenus ou prévisibles - dans le temps, notamment après la fin du financement du projet.

Propriété

La volonté de poursuivre les acquis du projet et de construire sur ce qui a été réalisé est forte et perceptible tant chez le partenaire opérationnel GIZ que chez le partenaire opérationnel (et dans un certain sens politique) CCC. Le projet en est actuellement à peu près à la moitié de sa deuxième phase. C'est pourquoi il n'y a pas encore de promesses de poursuite de certaines activités ou de financement ultérieur des structures mises en place. Le projet travaille avec des structures déjà existantes et en étroite collaboration avec les acteurs locaux concernés. Les effets obtenus dans le domaine du renforcement des capacités devraient être maintenus.

Entre-temps, d'autres projets agricoles de la GIZ en Côte d'Ivoire sont venus s'y ajouter. On peut donc s'attendre à ce que certains acquis de PRO-PLANTEURS soient maintenus dans d'autres projets de la GIZ et, dans l'idéal, multipliés.

Sans le soutien du projet, les moyens financiers du partenaire politique seront nettement inférieurs et devront donc se concentrer sur les priorités. Cependant, le projet s'aligne déjà fortement sur les objectifs et les priorités du CCC. Ainsi, les progrès réalisés en matière de professionnalisation des coopératives pourront être utilisés et développés par le CCC même après la fin du projet.

Résilience du groupe cible

Pour autant que l'on puisse en juger au milieu de la deuxième phase du projet, les coopératives ont pu renforcer leur résilience grâce à la professionnalisation et à la mise en réseau entre elles. On s'attend à ce qu'il en soit de même pour les nouvelles coopératives de la deuxième phase. Celles-ci devraient toutefois présenter une augmentation moindre de leur capacité de résistance en raison de la durée plus courte du coaching. Jusqu'à présent, les producteurs ne semblent avoir renforcé leur résilience que de manière limitée. Ils restent très dépendants des circonstances extérieures (prix du cacao, effets du changement climatique, nouvelle législation sur le travail des enfants et la déforestation, augmentation des prix des intrants suite à la guerre d'agression russe, etc. De plus, la diversification de leurs revenus par le biais d'autres cultures et activités est généralement de courte durée. Le problème fondamental des prix bas du cacao versus les exigences accrues en matière de culture et de traçabilité n'est donc pas résolu. En ce qui concerne la situation alimentaire, on peut toutefois supposer des améliorations à plus long terme, grâce aussi aux formations nutritionnelles, ce qui contribue également à la résilience du groupe cible.

Durabilité des effets compte tenu du contexte social, économique, politique et environnemental

Grâce à la bonne connexion avec les structures politiques pertinentes en Côte d'Ivoire et grâce au renforcement et à l'utilisation des structures déjà existantes (voir LF 6.1 dans le schéma d'évaluation), le projet se prépare, dans la mesure de ses possibilités, à la pérennité des effets obtenus. En intégrant systématiquement le service de vulgarisation ivoirien ANADER dans les activités de vulgarisation (comme par exemple dans les formations sur l'agroforesterie dynamique dispensées par l'expert Joachim Milz), le projet tente de faire accepter dès le départ les nouvelles approches par les acteurs (semi-)étatiques. Il est actuellement difficile d'évaluer dans quelle mesure les approches d'ANADER seront effectivement adoptées. A l'initiative du CCC, le contrat pour la réalisation du FBS dans la deuxième phase du projet fera l'objet d'un appel d'offres ouvert, au lieu d'être directement attribué à ANADER jusqu'à présent.

La direction du projet et l'évaluateur critiquent surtout l'effet durable (pérennité des effets positifs) des activités.

- la diversification des revenus : elle est souvent efficace la première année. Mais ensuite, sans nouvelles incitations, les producteurs ne sont pas satisfaits de la poursuite de leur activité ;

- pour l'autonomisation des femmes : les femmes participantes ont profité du projet. Cependant, le projet n'a pas encore réussi à leur donner les outils et la sécurité nécessaires pour se développer et s'autonomiser de manière indépendante, y compris en augmentant leurs revenus ;
- sur la création d'entreprises de services : cette approche a déjà été revue et retirée du projet en raison de son manque de potentiel
- et à la mise en œuvre à grande échelle de systèmes agroforestiers dans la mesure où ceux-ci ne sont pas intégrés dans un programme de suivi plus vaste et donc encadrés. D'une part, il est légitime de se demander dans quelle mesure les systèmes agroforestiers initialement préconisés par le projet sont durables (plants d'arbres avec un faible taux de survie). D'autre part, un suivi à long terme est nécessaire pour déterminer la part de la surface plantée pendant le projet (jusqu'à présent 1500 hectares sur les 3000 hectares visés) qui sera abandonnée et ne sera pas poursuivie en tant que système agroforestier (taux de désadoption).

Il est très probable que les effets positifs de la coopération dans le cadre du projet (CCC avec GIZ et GISCO, contact direct entre CCC et coopératives PRO-PLANTEURS), tels que les contacts avec les décideurs politiques, les structures renforcées de plates-formes et de groupes de travail sur, par exemple, le revenu décent et le travail des enfants, une communication plus ouverte sur les résultats du projet entre GIZ, les acteurs du secteur privé et CCC, ainsi que l'intégration d'approches scientifiques dans les réflexions du forum via la recherche d'accompagnement par le ZALF, perdureront.

La pérennité de l'Union des coopératives des PRO-PLANTEURS, qui est dans les starting-blocks, dépendra fortement de la stratégie du CCC pour le développement du système coopératif dans le secteur du cacao et de la capacité entrepreneuriale de l'organe directeur de l'Union. Il est actuellement difficile de prévoir dans quelle mesure l'Union sera autonome à la fin du projet en 2025. Selon le plan d'entreprise, le directeur de l'Union estime qu'avec un soutien initial adéquat (financier), l'Union sera dans les chiffres noirs dans les deux à trois ans.

Le plus grand défi en termes d'impact positif durable du projet est de combler l'écart entre les revenus des producteurs et les revenus réels. Comme nous l'avons mentionné ailleurs et comme le montre la typologie des exploitations du projet, seule une petite partie des producteurs/trices sera en mesure de réaliser un revenu décent d'ici 2025. Et ce, même si le projet atteint tous ses objectifs de résultats et se déroule de manière optimale. Des barrières structurelles, des prix du cacao volatils et généralement trop bas par rapport aux exigences, ainsi que des évolutions négatives globales telles que les effets du changement climatique et des crises mondiales, sont autant d'obstacles à l'obtention d'un revenu décent dans le secteur du cacao. Cette situation ne peut pas être surmontée par ce seul projet, loin s'en faut.

Note (1-4) : 2,4

Malgré les difficultés mentionnées, la durabilité du projet peut encore être qualifiée de bonne à l'heure actuelle. Ceci également en comparaison avec des projets de développement de taille similaire. L'atelier de réflexion prévu en 2024 (voir recommandations) devrait notamment définir les mesures d'accompagnement ou les interventions systémiques qui, dans le cadre d'une éventuelle collaboration après 2025, pourraient particulièrement favoriser la durabilité des coopératives et les évolutions mises en place vers l'autonomisation des producteurs/trices.

4 Évaluation globale et conclusions

4.1 Évaluation globale du projet

Les notes 1 à 3 indiquent un projet "réussi", les notes 4 à 6 un projet "non réussi". Toutefois, un projet ne peut être considéré comme réussi dans l'évaluation globale que si l'efficacité, l'impact et la durabilité ont obtenu au moins la note 3.

Selon le résumé de la notation ci-dessous, le projet peut être considéré comme globalement réussi. La cohérence est considérée comme très bonne et les autres critères comme bons. Comme le projet durera encore deux bonnes années jusqu'à sa fin, il est possible d'obtenir des valeurs encore plus élevées dans le domaine de la durabilité ou de l'efficacité.

Critère d'évaluation	Évaluation (note)
Pertinence (note 1-6)	2 (1,9)
Cohérence (note 1-6)	1 (1,3)
Efficacité (note de 1 à 6)	2 (2,2)
Efficacité (note de 1 à 6)	2 (1,7)
Impact (note de 1 à 6)	2 (2,1)
Durabilité (note 1-4)	2 (2,4)

4.2 Conclusions

Deux ans et demi après le début de la deuxième phase, le projet PRO-PLANTEURS est en bonne voie pour mettre en œuvre la plupart des résultats comme prévu d'ici la fin de la phase en mai 2025 et pour atteindre l'objectif du projet dans une large mesure.

Points forts et facteurs de réussite

La force la plus évidente du projet pendant la mission d'audit a été sa bonne réputation en ce qui concerne l'approche holistique, la qualité des informations et la volonté de coopérer.

Les trois principaux facteurs de réussite de PRO-PLANTEURS identifiés pour la réalisation des objectifs et pour une collaboration future (PRO-PLANTEURS III ou projet de suivi) sont les suivants

- 1) la mise en réseau au sein du secteur du cacao ivoirien et allemand, l'échange ouvert de connaissances entre les différentes parties prenantes et la crédibilité du projet vis-à-vis de l'extérieur (résultant des champs d'action 4 et 3) ;
- 2) l'accent mis sur la professionnalisation des coopératives, y compris le développement personnel des dirigeants, qui a déjà rencontré un grand succès auprès du groupe cible et au-delà lors de la première phase du projet (par ex. auprès des exportateurs qui souhaitent proposer un coaching aussi intensif à leurs coopératives). Avec l'appel d'offres de la deuxième phase et l'engagement du fournisseur ivoirien Mont Horeb qui en découle, le projet souhaite en outre favoriser la connexion numérique des coopératives et le soutien technique continu sur place (champ d'action 1) ;
- 3) la proximité et la collaboration transparente (souvent basée sur la confiance) avec le CCC, qui non seulement renforce l'appropriation locale du projet et sa pertinence/cohérence, mais ouvre aussi la porte à d'autres projets de bailleurs de fonds allemands (en premier lieu à d'autres projets de la GlZ) et offre une base solide pour une collaboration au niveau politique (champ d'action 4).

En outre, malgré la complexité de la structure des donateurs et des intérêts, ou en partie à cause de celle-ci, le projet fait preuve d'une capacité et d'une volonté d'adaptation relativement élevées. Cela constitue un avantage considérable, notamment face aux nouveaux défis et à l'évolution du contexte. Selon la direction du projet, le forum et le GT PRO-PLANTEURS sont ouverts à des adaptations bien justifiées et laissent ainsi au projet la marge de manœuvre nécessaire à une gestion de projet agile. Par exemple, pendant la pandémie Covid-19, le projet a pu intégrer facilement des contenus de formation sur la prévention des maladies infectieuses dans les conseils nutritionnels.

Une autre force non négligeable du projet, surtout dans un environnement volatil, est l'expérience interne grâce à des collaborateurs de longue date. Elvis Coré est un collaborateur apprécié depuis le début du projet et est généralement connu comme le visage ivoirien de PRO-PLANTEURS et de GISCO, et les autres membres de l'équipe enrichissent également le projet par leur expertise et les bonnes relations avec les différents groupes cibles. La transition entre l'ancienne chef de projet et l'actuelle chef de projet Sonia Lehmann semble s'être déroulée en douceur, malgré la crise de Corona et l'arrivée fortement retardée qui en a résulté. Grâce à son travail précédent au Forum en Allemagne et à sa longue expérience dans le secteur du cacao, la responsable de projet apporte en outre l'assurance et la stabilité nécessaires face aux exigences changeantes.

Faiblesses et limites

Les trois principales faiblesses identifiées du projet concernent notamment des interventions thématiques dans le champ d'action 2. Dans les domaines des systèmes agroforestiers, du renforcement des femmes et de la diversification des cultures, un travail de rattrapage a déjà dû être effectué pendant la mise en œuvre du projet. Des connaissances approfondies et une préparation adéquate sont nécessaires dans ce domaine :

- 1) Agroforesterie : le projet a distribué des plants d'arbres à des producteurs sélectionnés en 2020 et a effectué une visite de suivi en 2021, y compris le remplacement des plants d'arbres reçus, afin de déterminer le taux de survie. La direction du projet a toutefois réalisé que l'approche actuelle permettait d'atteindre l'objectif de 3 000 hectares, mais qu'elle ne favorisait pas la mise en place d'un système agroforestier durable. Afin d'avoir un impact maximal dans le temps qui reste, le projet travaille désormais avec un expert en agroforesterie dynamique à la mise en place de surfaces pilotes.

De nombreux programmes et projets distribuent aux producteurs de cacao des arbres qu'ils doivent planter et entretenir entre leurs cacaoyers. Parfois, les paysans reçoivent de l'argent par arbre planté. Cela les amène à recevoir des arbres de différents projets et à les planter à court terme sur leurs terres. Mais il manque souvent les conseils techniques nécessaires pour qu'un jeune arbre puisse s'enraciner et survivre. Il manque également des visites de suivi régulières pour soutenir le développement de l'ensemble du système. D'une part, cette approche est dangereuse car elle diffuse une fausse image de l'agroforesterie durable. D'autre part, la véritable valeur ajoutée des systèmes agroforestiers n'est pas mise en valeur. Elle suscite de fausses attentes chez les agriculteurs.

Jusqu'à présent, le projet a choisi une voie médiane en offrant un certain conseil initial sur les plants d'arbres distribués. Avec le soutien de l'expert en agroforesterie, le projet met maintenant en place, avec la participation de l'Anader et de la CCC, des parcelles pilotes dont les producteurs:trices peuvent s'inspirer (voir recommandations) jusqu'à la fin de la phase de projet). Les premiers résultats devraient déjà être visibles après quatre à cinq mois.

- 2) Genre : bien que le projet enregistre certains succès dans la formation des femmes, il ne suit pas une approche de transformation du genre. Il risque de cimenter les différences entre les sexes au lieu de les réduire, car les participants masculins se professionnalisent de manière disproportionnée dans la gestion des coopératives et dans l'entrepreneuriat. La typologie des exploitations a également montré que les ménages dirigés par des femmes n'obtiendront pas de revenu suffisant pour vivre, même avec des interventions individualisées dans le cadre du projet. Leurs conditions de départ et de propriété sont trop éloignées de celles des autres types d'exploitation.
- 3) Diversification : selon les observations du projet, les activités de diversification des cultures vivrières ne sont souvent mises en œuvre que la première année, celle de la formation. Les

années suivantes, les producteurs ne continuent pas, sauf s'ils suivent une autre formation sur la même culture ou sur une nouvelle. Pour tirer des conclusions pertinentes, il faudrait étudier la problématique plus en détail et la comparer avec des exemples de réussite d'autres projets. Il est probable que la plupart des producteurs ne trouvent pas d'emblée le revenu de la diversification suffisamment intéressant pour consentir à l'effort supplémentaire. Le manque de possibilités de commercialisation des produits de diversification a également été cité par les producteurs. La disponibilité des femmes pourrait également poser problème. Celles-ci sont souvent responsables des cultures de diversification, mais n'ont pas assez de temps à consacrer à la diversification en raison de leur charge de travail multiple (travail dans les champs, éducation des enfants et tâches de soins).

En outre, les résultats du projet et la quasi-totalité des entretiens menés soulèvent la question de savoir si l'objectif de développement peut être atteint en réalisant les objectifs du projet et des résultats. Tout porte à croire qu'un changement de système serait nécessaire à cet effet. Les structures de prix et de pouvoir dans la chaîne de création de valeur du cacao sont ici déterminantes. Dans un système d'économie de marché, le prix des matières premières devrait être basé sur les coûts de production. Or, ce n'est pas le cas dans le secteur du cacao ivoirien, puisque le prix fixé par le CCC est déterminé par le marché mondial. Pour être prêts à temps pour la prochaine récolte, les producteurs s'endettent en permanence, par exemple pour acheter des intrants. La plupart du temps, ils ne savent pas comment la chaîne de création de valeur est organisée et quelle valeur ajoutée les coopératives leur offrent (d'où le side-selling). De son côté, l'État n'a aucun intérêt à ce que les agriculteurs se tournent vers d'autres cultures agricoles, raison pour laquelle il n'existe jusqu'à présent aucun programme de transformation, malgré l'illégalisation des plantations de cacao dans les zones forestières. Pour la plupart des parties prenantes, il n'existe pas de véritable alternative à la culture du cacao, ni d'incitations réelles à mener une production plus durable et de meilleure qualité.

5 Recommandations

5.1 Recommandations pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet

D'emblée, on peut dire que le projet possède une structure organisationnelle bien conçue. Le pilotage du projet se fait en concertation avec les acteurs concernés. La direction du projet agit de manière agile et en révisant constamment l'approche, bien que la coordination des différentes exigences de toutes les parties prenantes du projet représente un certain défi.

En ce qui concerne la **planification du projet**, il faut être conscient de l'objectif quantitatif ambitieux. Pour la deuxième phase en particulier, un nombre relativement élevé de bénéficiaires a été choisi pour un budget légèrement inférieur.

- *Recommandation* : Les changements qualitatifs durables attendus dans les différents groupes cibles doivent donc être mis en relation avec le temps et les ressources investis : des résultats sont parfois atteignables, mais l'effet à long terme n'est probable que pour une petite partie du groupe cible (voir également la typologie des entreprises PRO-PLANTEURS).
- *Recommandation* : certaines **corrections relatives à la planification du projet** ont déjà été **apportées** et devraient être poursuivies dans ce sens, par ex :
 - Introduction de formations basées sur la demande afin de rester en contact avec les 35 coopératives actuelles et de continuer à les soutenir dans leur professionnalisation.
 - Prolongation de la professionnalisation des coopératives de 15 à 18 mois
 - Recours à des experts externes pour approfondir les connaissances et améliorer la qualité des enquêtes et des analyses réalisées directement par le biais du projet :
 - sur des thèmes liés au revenu décent (modélisation du revenu 2022, conseil, entre autres, au sein de la communauté internationale de pratique du revenu décent)
 - Publications sur les droits fonciers et la main-d'œuvre dans la culture du cacao
 - Conseils techniques pour les essais pilotes de systèmes agroforestiers dynamiques

La direction du projet apprécie la collaboration confiante avec le GT PRO-PLANTEURS pour l'autorisation de telles modifications.

Le projet a également fait preuve d'agilité lors de l'appel d'offres pour les activités du domaine d'action 1, où une entreprise ivoirienne expérimentée et innovante, Mont Horeb, a pu être engagée. Bien que l'équipe du projet ait été satisfaite de la performance du fournisseur précédent, Techno-Serve, Mont Horeb semble être un choix solide. Le fournisseur connaît bien le secteur des coopératives dans le cacao et les chaînes de valeur connexes.

Le **plan de mise en œuvre pour 2023** est ambitieux, car certaines activités des années précédentes seront rattrapées. Ces activités (FBS, programme de professionnalisation pour les nouvelles coopératives, tâches du professionnel junior ME) sont toutefois dans les starting-blocks ou déjà en cours de réalisation depuis le début de l'année. La professionnalisation complète des nouvelles coopératives dans les deux années restantes est toutefois ambitieuse.

Avec la **réoccupation du poste de spécialiste junior** après une vacance de presque un an, les travaux nécessitant des connaissances en allemand devraient également pouvoir être réalisés en temps voulu. Cette vacance a entraîné une charge de travail encore plus importante pour le reste de l'équipe de projet, en particulier pour la direction de projet germanophone. Les processus internes semblent être les premiers responsables de cette non-occupation. Un autre problème réside dans la promotion régulière de spécialistes juniors après deux ans, conformément aux directives de la GIZ, ce que le budget convenu avec le BMEL ne permet pas. L'ensemble du flux d'informations concernant ce poste n'était pas satisfaisant pour le client. De nombreuses questions en suspens ont toutefois pu être résolues lors de la visite de projet fin février 2023. Le nouveau spécialiste junior a pris ses fonctions le 1er mars 2023. L'évaluatrice a eu une première impression professionnelle de la personne. Avec le temps de formation nécessaire, cette lacune devrait donc pouvoir être comblée à long terme. Entre-temps, les tâches de la spécialiste junior ont été réparties au sein de l'équipe. Il est donc nécessaire d'utiliser la nouvelle personne de la manière la plus judicieuse

possible, en procédant éventuellement à de légères adaptations par rapport au profil de poste initial.

Lors de l'**administration du projet**, il convient de noter qu'une remise en temps utile des documents respectifs (p. ex. PFB, offre pour la deuxième tranche de la subvention BMEL) facilite la collaboration. Cela permet au donneur d'ordre de réagir avec suffisamment d'avance aux rapports ou aux propositions. Selon la direction du projet, l'harmonisation des rapports est déjà mise en œuvre et rodée dans la mesure du possible. Il n'est guère possible d'accélérer les processus en respectant toutes les consignes de la GIZ.

- ➔ *Recommandation* : L'offre révisée pour le soutien du BMEL devrait donc arriver au plus tard le 11 avril (c'est-à-dire 7 semaines avant le début du nouveau contrat) afin de garantir une collaboration sans faille.

La présentation en temps voulu des documents financiers et des demandes de fonds constitue parfois un défi pour la GIZ. Trois comptabilités différentes avec des règles de jeu différentes (selon le bailleur de fonds concerné) doivent être tenues et équilibrées. En outre, les rapports financiers pour le BMEL exigent une précision qui nécessite l'ouverture d'une procédure formelle pour quelques pour cent de dépenses insuffisantes ou excessives. Le BMEL attire régulièrement l'attention sur le respect des règles de procédure convenues.

- ➔ *Recommandation* : Il faut donc se demander si la GIZ peut adapter ses procédures. En s'y prenant suffisamment à l'avance, le donneur d'ordre a également le temps de réagir de manière appropriée. En cas de retards dans les demandes de fonds par le bureau de contact allemand de la GIZ, l'équipe de projet devrait informer de manière proactive et, le cas échéant, fournir des documents complémentaires permettant de les traiter. L'objectif serait que les procédures soient plus cohérentes et que les demandes de fonds ne soient pas faites le 23 décembre au soir. On pourrait éventuellement envisager une convention avec des dates prédéfinies pour le transfert des fonds. Celui-ci serait toujours exécuté en l'absence de sous-dépenses massives ou d'informations importantes sur les dépenses effectuées jusqu'à présent.

La lenteur des **processus au sein du projet** ou des structures organisationnelles a également été partiellement évoquée par les partenaires de coopération. Le nouveau prestataire de la professionnalisation des coopératives, Mont Horeb, ne pourra commencer sa mise en œuvre que dans le courant de l'année 2023 en raison de l'implication retardée du CCC. Cette lourdeur due à l'implication de différents services officiels et de la GIZ en tant que structure administrative peut être un inconvénient pour le projet. L'équipe de projet travaille de manière efficace et très motivée, mais ne peut absorber les retards que dans une certaine mesure.

- ➔ *Recommandation* : le temps administratif nécessaire devrait être intégré autant que possible dans la planification du projet et la planification des activités devrait être établie de manière réaliste en conséquence.

5.2 **Recommandations sur la marche à suivre jusqu'à la fin de la phase actuelle**

Jusqu'à la fin de la deuxième phase actuelle du projet (mai 2025), aucune modification fondamentale de la conception ou de la structure quantitative de l'ensemble du projet n'est prévue. En revanche, des mesures adaptées ont déjà été partiellement reprises par le projet. L'évaluateur recommande d'en introduire d'autres d'ici la fin de la phase actuelle. Les indicateurs spécifiques au BMEL devraient être formulés conformément à la recommandation ci-dessous pour la deuxième moitié de la subvention.

Recommandations basées sur les **expériences d'apprentissage** et les enseignements tirés des rapports de PRO-PLANTEURS et de la mission d'évaluation qui a suivi :

Champ d'action 1 :

- Les **unités de service** (Unités de services, jeunes entrepreneurs) n'ont pour la plupart pas pu s'établir. La situation sécuritaire tendue après les élections et la pandémie de Covid-19

ont rendu la première année de commande en 2020 difficile. Certaines personnes formées par le projet n'ont pas poursuivi leur mission de direction. La direction du projet a donc décidé de ne pas procéder à l'évaluation de la rentabilité des jeunes entreprises initialement prévue. Au lieu de cela, les représentants des coopératives, les unités de service et l'équipe de projet ont élaboré ensemble un nouveau modèle d'entreprise dans le cadre de deux ateliers. Malgré le lien plus étroit avec les coopératives, le nouveau modèle commercial n'a pas encore pris son envol. Les interventions visant à transformer et/ou à développer les unités de services encore opérationnelles ont été confiées à Solidaridad West Africa et Mondelez dans le cadre d'un projet de fonds de contrepartie.

- ➔ *Recommandation 1* : L'externalisation des entreprises de services est compréhensible et doit être considérée comme une mesure de gestion judicieuse. Il n'est donc pas possible d'évaluer davantage cet indicateur. Des déclarations sur la rentabilité du nouveau modèle d'entreprise pourront tout au plus être faites ultérieurement dans le cadre du projet Matching Fund.

Du point de vue de l'évaluateur, deux choses sont toutefois très importantes ici : a) une **communication transparente** vis-à-vis des personnes concernées est indispensable. Les entreprises de services doivent savoir que le projet ne les soutiendra plus directement et pourquoi. Si elles quittent le projet avec de fausses attentes, cela peut compromettre à la fois leur volonté de collaborer activement à des projets et la réputation du projet ; b) les facteurs et les **connaissances expliquant pourquoi cette approche n'a pas fonctionné doivent être partagés de manière proactive**. Tant les coopératives que les autres acteurs du développement peuvent tirer profit de cette expérience d'apprentissage. Actuellement, les jeunes entreprises sont un instrument très populaire dans la coopération au développement. C'est pourquoi les échecs) sont également précieux en tant que contribution à une amélioration globale de la coopération.

- Les deux prochaines années du projet seront décisives pour la viabilité à long terme des coopératives PRO-PLANTEURS et de leur **coopérative de deuxième niveau (Union des Coopératives)**. L'environnement évolue rapidement, par exemple en ce qui concerne les nouvelles lois sur la chaîne d'approvisionnement ou les plans de restructuration du secteur coopératif de la part de la CCC. L'évaluation de la fin de la première phase a constaté que les coopératives avaient acquis les capacités de se développer grâce au projet. Il existe toutefois un besoin de développement considérable dans les domaines de la gestion, du marketing, du développement de nouveaux secteurs d'activité, du financement, de la fidélisation des membres et de la promotion des femmes. Depuis 2020, les coopératives visitées ont obtenu des résultats, en particulier dans le domaine de la gestion et du développement de nouvelles activités. La pérennité à long terme dépend toutefois toujours fortement de la volonté et du degré de professionnalisation des différentes coopératives.
- ➔ *Recommandation 2* : Mont Horeb mise sur le diagnostic avant et après les interventions et apporte une expérience correspondante dans différents secteurs. Ces connaissances devraient absolument être utilisées pour le projet. Cela permet de préparer au mieux les coopératives PRO-PLANTEURS à la période qui suit le financement du projet. De plus, le CCC peut profiter de ce savoir empirique dans l'aménagement du secteur coopératif. Certes, les changements à venir dans l'environnement des coopératives de cacao entraînent de nouveaux défis. Mais les enseignements tirés des activités du projet et le renforcement des capacités de la plupart des coopératives participantes constituent une valeur ajoutée évidente que le projet devrait communiquer et réutiliser.
- ➔ *Recommandation 3* : L'Union des Coopératives gagne en importance face à la restructuration attendue du secteur coopératif en Côte d'Ivoire et peut devenir un lien important entre CCC et les coopératives. Le projet devrait chercher des moyens de soutenir l'initiative de la coopérative de 2e degré sans générer de dépendance. L'idée d'une intégration dans les organes COP ou CTC a été discutée puis rejetée. L'Union ne constitue pas une représentation de toutes les coopératives PRO-PLANTEURS. En revanche, il sera possible de soutenir les efforts de mise en réseau de l'Union dans le cadre du champ d'action 4. Celle-ci souhaite en effet travailler dans un premier temps au niveau régional. En outre, il existe déjà une plateforme sur laquelle les coopératives et les ONG échangent des informations

sur le lobbying et le travail de plaidoyer. Pour la direction du projet, il est en outre envisageable que l'Union reprenne à plus long terme la plateforme d'échange numérique de PRO-PLANTEURS.

- Le projet travaille de manière ciblée avec des groupes de femmes pour générer des revenus et forme des animatrices rurales afin d'améliorer la situation alimentaire dans les villages. Ces mesures donnent des résultats positifs, mais la plupart de ces bons résultats ne seront probablement pas durables.
- ➔ *Recommandation 4* : La **composante de genre** demande un examen critique. Certains succès ont été obtenus. Cependant, les mesures sont actuellement trop axées sur des activités sociales et typiquement féminines. Sans vouloir anticiper une évaluation plus approfondie de l'égalité des sexes, le projet semble être sensible au genre, mais pas transformateur en matière de genre. Pour cela, il faudrait une réflexion approfondie sur la manière dont les femmes peuvent être renforcées non seulement par rapport à la situation de départ, mais aussi sur la manière dont l'écart entre les sexes peut être comblé. La plupart des postes de direction dans les coopératives sont toujours occupés par des hommes (bien que, selon l'étude Endline 2020, l'objectif de 30% de femmes dans les postes de direction ait été presque atteint avec 25%). Ainsi, les hommes profitent de manière disproportionnée de l'offre de développement personnel et de renforcement des capacités managériales et de direction. Cependant, les productrices devraient pouvoir évoluer à plus long terme et travailler de manière aussi professionnelle que leurs collègues masculins. Elles devraient donc bénéficier au moins à parts égales de formations ciblées en matière de développement personnel/professionnalisation. TechnoServe a également proposé en février 2021 de proposer des formations à la numérisation aux femmes afin de renforcer leurs compétences numériques.

Champ d'action 2 :

- La **typologie des exploitations cacaoyères** réalisée par le projet dans les régions où il a été mené jusqu'à présent a révélé des connaissances et des options d'action intéressantes. La voie choisie, qui consiste à continuer à accompagner les quatre différents types d'exploitations avec un soutien individualisé, est judicieuse compte tenu de leur grande hétérogénéité. Alors que les exploitations de type 1 et 2 peuvent certes améliorer leurs revenus, mais continueront à dépendre d'un conseil technique à long terme, les chefs d'exploitation de type 4 ont besoin de sources de revenus en dehors de la culture du cacao.
- ➔ *Recommandation 5* : Au cours de la mise en œuvre ultérieure du projet, il serait utile d'évaluer dans quelle mesure l'approche individualisée a fait ses preuves et ce que cela signifie pour l'ensemble des exploitations cacaoyères ivoiriennes.
- L'introduction de **systèmes agroforestiers** fait l'objet de controverses de la part de nombreux acteurs. En même temps, la plupart des projets de cacao en cours en Côte d'Ivoire comprennent une composante agroforestière. Les conceptions de ce qui définit un système agroforestier durable diffèrent d'un acteur à l'autre. De plus, l'agroforesterie requiert un suivi et un engagement à long terme de la part des producteurs. Cela n'est pas toujours possible dans le cadre de projets limités dans le temps.
- ➔ *Recommandation 6* : La discussion sur la définition des systèmes agroforestiers dans la cacaoculture du Forum du cacao durable doit être poursuivie par PRO-PLANTEURS et les activités adaptées en conséquence. La voie choisie par l'équipe de projet, avec une approche à deux niveaux, semble donc être une solution pragmatique : a) atteindre l'objectif fixé de 3000 hectares selon la définition officielle, moins exigeante, et b) établir en même temps une forme écologiquement plus durable et plus ambitieuse de systèmes agroforestiers dynamiques en tant qu'intervention pilote et en tirer des enseignements. Cette approche devrait être poursuivie de manière cohérente jusqu'à la fin de la période.
- Il y a des **producteurs marginalisés** qui ne participent pas aux événements. Ils sont trop éloignés de l'action et ne font pas partie des membres déjà engagés dans les coopératives.

Compte tenu de la quantité de cacao qu'ils fournissent, ils constituent un groupe non négligeable de membres. S'ils sont laissés de côté dans les efforts visant à combler le manque à gagner, ils représentent un certain danger pour la coopérative. Si ce groupe ne suit pas les étapes de la professionnalisation, c'est toute la coopérative qui risque d'être freinée dans son développement.

- ➔ *Recommandation 7* : Le projet devrait analyser et décider s'il faut également s'adresser aux membres marginalisés des coopératives. La manière dont ce groupe peut être mieux atteint par des mesures de communication a été discutée et consignée dans le cadre des indicateurs du BMEL. Cela fait partie du marketing social des coopératives. Outre la fidélisation des membres, il devrait également contribuer à l'autonomisation des producteurs et productrices.

Champ d'action 3 :

- Le **mécanisme du fonds de contrepartie** suscite un grand intérêt. Les valeurs cibles du champ d'action 3 ont déjà été dépassées. Afin de pouvoir utiliser le plus judicieusement possible le potentiel de ces projets supplémentaires, une attention particulière sera accordée au domaine d'action 4.
- ➔ *Recommandation 8* : Dans la mesure du possible, les connaissances et les résultats ciblés des projets de fonds de contrepartie devraient être réintégrés dans le projet PRO-PLANTEURS. Le cas échéant, le projet de fonds de contrepartie de Fairtrade intitulé "Gender in Action through Women's School of Leadership-ambassadrices" pourrait par exemple informer la composante "genre" du projet principal.

Champ d'action 4 :

- Sur l'initiative du BMEL et en collaboration avec le ZALF, le projet a élaboré un **concept de recherche d'accompagnement** et l'a soumis au BMZ. L'objectif est d'assurer une collecte de données de haute qualité allant au-delà du suivi du projet. Un financement supplémentaire de 500.000 EUR sur la période 01/01/2022-31/12/2024 a été assuré en 2021 pour cette activité par le biais du fonds de recherche d'accompagnement SEWOH.
- ➔ *Recommandation 9* : La recherche d'accompagnement devrait continuer à être étroitement liée à l'équipe de projet afin de permettre un échange profitable. Les recommandations d'action doivent être partagées en temps réel avec les acteurs concernés, le concept doit être adapté en permanence et de nouveaux thèmes doivent être abordés. La direction du projet a déjà des idées sur les champs thématiques supplémentaires qui pourraient être traités par de telles coopérations de recherche d'ici la fin du projet. Ces idées devraient être prises en compte rapidement.
- L'**étude Endline** de la première phase du projet a été réalisée dans des délais très serrés et avec des prestataires de services changeants. Cela a nui à la qualité de l'étude et à la cohérence des déclarations.
- ➔ *Recommandation* : mettre en route à temps la consolidation et la préparation des connaissances en vue du processus de réflexion 2024.
Dans la mesure où des enquêtes sont menées à la fin de la phase de projet, il est recommandé de mesurer les changements de revenus, en particulier pour les 35 coopératives existantes et leurs producteurs/trices. Pour les nouvelles coopératives, il est recommandé de se concentrer sur le diagnostic et l'évaluation de la situation. Cela permet d'évaluer leur potentiel de survie dans un environnement en constante évolution. En revanche, mesurer les changements de revenus à peine deux ans après le début de l'intervention ne permet guère de tirer des conclusions sur un effet durable. Cela s'appliquerait toutefois aux nouvelles coopératives, puisque les formations ne commenceront qu'en mars 2023.
- La **composante quatre constitue** une **valeur ajoutée** évidente du projet. La mise en réseau et l'échange d'apprentissage avec autant d'acteurs différents renforcent la pertinence

du projet. Cela n'est pas réalisé par de nombreux autres acteurs qui professionnalisent également les coopératives et proposent des formations à la diversification.

- **Recommandation 11** : Ce volet devrait également être mis en œuvre avec une priorité appropriée à partir de juin 2023. Comme de nombreuses informations intéressantes provenant de différentes sources convergent au sein du projet, il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur les produits de communication utiles et leur impact attendu. Les activités de communication du projet sont déjà d'une grande qualité. Toutefois, il reste à savoir quel est leur impact et si les produits générés sont réellement la méthode la plus efficace et la plus efficiente pour un échange d'apprentissage efficace. L'évaluateur recommande donc d'identifier d'abord l'effet souhaité de la communication du projet et d'analyser ensuite si les produits et activités réalisés jusqu'à présent atteignent effectivement le public cible souhaité. Concrètement, la question se pose de savoir si
- les connaissances et le savoir personnel générés par les projets du Matching Fund peuvent être réinjectés dans le projet PRO-PLANTEURS et dans d'autres projets de la GIZ par le biais d'activités (ou de produits) ciblés ;
 - des informations ciblées sur les connaissances du projet qui sont importantes pour les producteurs (système de cacao, nouvelles réglementations sur les taxes, traçabilité, etc) ;
 - le cas échéant, le projet peut encore mieux montrer en quoi il se distingue d'autres programmes dans le secteur du cacao (approche holistique qui va au-delà de la seule chaîne de valeur du cacao).

Indicateurs BMEL à atteindre d'ici 05/2025

De nouveaux indicateurs et objectifs doivent être formulés pour la deuxième période de financement du BMEL dans la deuxième phase du projet.

Après un tour de validation avec l'équipe du projet, l'évaluateur recommande les indicateurs suivants. Les valeurs cibles exactes seront réfléchies par la direction du projet et soumises au BMEL dans le cadre de l'offre.

Indicateurs BMEL supplémentaires à atteindre d'ici 05/2025	Indicateur	Action requise
	BMEL 1. 3 échanges nationaux ont été organisés avec des partenaires de projet et des groupes cibles. (Journée PRO-PLANTEURS)	Maintenir (2023, 2024 et 2025)
	BMEL 2. xx ateliers régionaux ont été organisés pour partager les expériences d'apprentissage des groupes cibles.	Maintenir, adapter le nombre à la deuxième moitié du projet (au moins 6 manifestations régionales), définir en outre plus précisément dans quelle mesure l'Union est ainsi renforcée ou est à l'origine de manifestations (au moins 1 manifestation organisée à l'initiative de l'Union).
	BMEL 3. Xx Des formats de communication sur des thèmes pertinents du contexte du projet ont été créés et discutés avec les partenaires du projet.	Les indicateurs 3 et 4 actuels fusionnent en un nouvel indicateur qui mesure les produits de communication et de connaissance du projet principal et des projets du matching fund. On peut imaginer par exemple 2 courtes vidéos, 2 policy

		briefs, une fiche d'information sur les conclusions de l'impact des projets, une évaluation de la méthodologie de l'instrument du fonds de contrepartie, etc.
	<p>BMEL 4.</p> <p>Au moins la moitié des coopératives utilisent un outil/produit d'information approprié pour diffuser les connaissances sur les structures, les exigences et le développement du secteur, ainsi que sur les performances des coopératives pour tous les membres.</p>	<p>Indicateur supplémentaire sur le marketing social des coopératives et sur la sensibilisation au secteur du cacao (ce dernier point relevant principalement de la compétence du CCC).</p> <p>Idee : Dans le cadre d'un concours, chaque coopérative produit son propre film (produit d'information, de préférence en langue locale) afin d'expliquer à ses membres pourquoi il vaut la peine d'être membre et en quoi consistent les services. Les trois meilleurs films peuvent être présentés lors de la Journée de PRO-PLANTEURS.</p>
	<p>BMEL 5</p> <p>Un atelier multi-acteurs à Abidjan début 2024 servira à traiter les résultats du projet, à discuter et à réfléchir aux aspects essentiels.</p>	<p>Indicateur supplémentaire pour la consolidation des connaissances communes (atelier de réflexion multipartite)</p> <p>Parmi les aspects essentiels, on trouve la contribution du projet (au revenu décent, à l'égalité des sexes, à l'agroforesterie et à la réduction du travail des enfants) dans le contexte de la poursuite de la conception commune de la coopération au développement dans le domaine du cacao (réflexion au niveau systémique supérieur, lien avec le système alimentaire).</p> <p>Le cas échéant, cet atelier pourra être combiné avec le voyage des membres du Forum prévu en février 2024.</p>

5.3 **Recommandations sur la manière de procéder dans une phase de suivi potentielle ou dans un nouveau projet**

Réflexions de fond sur un engagement à plus long terme

On ne sait pas encore si une troisième phase de PRO-PLANTEURS sera souhaitée après mai 2025, si un nouveau projet sera conçu sur la base des conclusions de PRO-PLANTEURS ou si l'engagement des participants au projet s'achèvera complètement en 2025.

Du point de vue de l'évaluateur, on peut déjà retenir à ce stade que, premièrement, une simple phase de suivi avec poursuite des activités et extension à d'autres coopératives semble peu attrayante. Deuxièmement, il existe un grand potentiel pour construire sur les bonnes relations et la "marque" PRO-PLANTEURS avec un engagement continu.

Afin d'être prêt pour les étapes suivantes à la fin du projet, il est nécessaire d'initier en 2024 un processus de réflexion pour PRO-PLANTEURS III ou un nouveau projet apparenté. L'évaluatrice souhaite apporter des éléments de réflexion et des enseignements tirés de la mission d'évaluation :

- Avec un projet PRO-PLANTEURS I et II d'une durée totale de dix ans, les partenaires financiers ont investi dans leur projet. Il est important de déterminer de manière réaliste et honnête les changements (positifs) qu'un tel projet peut réellement apporter. Il convient de discuter de l'ampleur de sa contribution à la réduction de l'écart du revenu décent, compte tenu des limites du système.
- La professionnalisation dans le sens d'une autonomisation complète des acteurs reste un objectif pertinent. Le rôle des coopératives sera encore plus important à l'avenir en raison des exigences accrues imposées par la législation sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement (Allemagne) ou les chaînes d'approvisionnement sans déforestation (UE) et dans le nouveau code forestier (Côte d'Ivoire).
- L'évolution constante des priorités des donateurs et la focalisation changeante des projets de développement provoquent des signes de lassitude chez certains acteurs. La fiabilité et la continuité de PRO-PLANTEURS sont donc appréciées.
- La force du projet réside dans son approche holistique - à la fois dans la collaboration étroite avec les instances politiques concernées et dans le renforcement direct des coopératives. PRO-PLANTEURS est également une excellente plateforme de communication qui, plus que d'autres institutions telles que la WCF, peut fournir des informations neutres.
- En revanche, les formations de professionnalisation des coopératives ou les Farmer Business Schools ne sont pas des caractéristiques uniques de PRO-PLANTEURS. Elles pourraient tout au plus être réalisées à moindre coût par d'autres acteurs (p. ex. le secteur privé). Le Matching Fund introduit dans la deuxième phase peut soutenir ce projet, à condition que les données et les enseignements de ses projets soient traités en conséquence.

En ce qui concerne le potentiel de PRO-PLANTEURS pour améliorer les conditions de vie des petits paysans ivoiriens à long terme, les considérations suivantes, qui ont été évoquées dans presque tous les entretiens d'évaluation, ne peuvent pas être ignorées

- Le système de la chaîne de valeur du cacao, avec toutes ses dépendances et ses interconnexions, place les producteurs, les coopératives, les exportateurs, les transformateurs et l'État ivoirien devant des barrières que les interventions des projets ne peuvent pas surmonter.
- Même si le projet atteint tous ses objectifs, le revenu décent reste pratiquement inaccessible pour la plupart des producteurs et productrices. Les structures ne le permettent pas actuellement - la question des prix ne peut pas être exclue. Certaines mesures d'accompagnement, comme la promotion de revenus alternatifs par la diversification, contribuent même à un subventionnement croisé de la culture du cacao.
- Outre les aspects écologiques, les aspects économiques sont également source de pessimisme quant aux perspectives à long terme du secteur du cacao en Côte d'Ivoire (manque de main-d'œuvre dans les plantations en raison de la mauvaise rémunération et de l'exploitation du travail des enfants ; abandon des plantations existantes parce que la jeune génération ne souhaite pas poursuivre la culture pour des raisons économiques ; exigences croissantes en matière de durabilité, par ex. via la loi sur la chaîne d'approvisionnement et la loi sur les forêts). Les approches prometteuses de compensation (mécanisation, entreprises de services, etc.) ne sont guère visibles jusqu'à présent.
- Une plus grande diversification des chaînes de valeur du côté ivoirien semble envisageable à long terme. Une structure de culture diversifiée peut produire des résultats plus durables sur le plan économique, social et écologique en Côte d'Ivoire, sans que cela n'ait de conséquences négatives pour l'économie allemande ou les consommateurs allemands. Pour les interventions de projet, cela signifie peut-être une orientation plus marquée vers l'approche paysagère, afin d'éviter un déplacement des problématiques vers d'autres chaînes de valeur. Ces considérations vont également dans le sens d'un projet axé sur le système alimentaire. L'évaluateur recommande donc de considérer les structures globales de la réalité de vie des producteurs et de décider dans quelle mesure le projet peut contribuer à une meilleure intégration dans un système alimentaire durable.
- En ce qui concerne les objectifs écologiques, une agroforesterie durable dans plusieurs dimensions s'impose. Dans le cadre de l'évaluation, le potentiel d'une production de cacao biologique, y compris la certification, a également été évoqué. Bien qu'il s'agisse d'une voie

intéressante pour certaines coopératives et qu'elles aient déjà trouvé des acheteurs pour le cacao biologique, une focalisation plus forte sur ce point dans le cadre de PRO-PLANTEURS ne semble pas être une priorité pour le moment. Selon les participants au projet, la non-disponibilité d'engrais et de produits phytosanitaires externes en raison de la guerre d'agression russe n'y change rien. Pour la majorité des coopératives, il est plus important de répondre aux nouvelles exigences en matière de traçabilité et de production sans déforestation. Il est néanmoins conseillé de ne pas occulter complètement cette voie. Ces considérations deviennent particulièrement intéressantes lorsque les coûts externes réels de la production de cacao sont pris en compte. Selon une étude de l'entreprise sociale True Price et de la Sustainable Trade Initiative IDH, les coûts externes de la production de cacao par les petits exploitants en Côte d'Ivoire s'élèvent à 5,75 EUR par kilo de fèves. Si l'on ajoute ces coûts au prix de départ des fèves de cacao (1,35 EUR/kg), on obtient un prix de 7,10 EUR/kg. L'État et la société paient donc en réalité bien plus que ce qu'ils gagnent avec le cacao. Une production de cacao biologique durable avec des coûts externes moindres pourrait remédier à cette situation.

Afin de mieux exploiter le potentiel de la culture biologique du cacao, il pourrait être intéressant d'inviter une association biologique allemande à participer au forum sur le cacao durable. L'association Naturland serait une adresse intéressante à cet égard.

Perspectives de coopération au-delà de 2025

La question de savoir si les partenaires de financement et de mise en œuvre seront actifs au-delà de 2025, et à quel niveau, nécessite des discussions et des clarifications plus approfondies. Les premières idées concernant une future collaboration vont dans ce sens :

- Une extension logique du travail effectué jusqu'à présent pourrait consister à soutenir le CCC dans le développement structurel du secteur coopératif.
- La logique de la professionnalisation des coopératives serait ainsi poursuivie à un niveau supérieur (organisations faïtières, structure du système coopératif, législation sur les coopératives).
- Des activités concrètes de professionnalisation et de formation pourraient être poursuivies dans le cadre d'une continuation du Matching Fund.
- En cas d'imbrication appropriée, les résultats d'autres projets de la GIZ (par ex. Centres d'Innovations Vertes ou PRO-AGRICHAINS avec une approche paysagère dépassant déjà le cadre du cacao) peuvent également être intégrés dans PRO-PLANTEURS. La GIZ est également un partenaire de mise en œuvre de l'initiative de l'UE sur le cacao durable.
- En ce qui concerne le développement du secteur coopératif, il existe peut-être une expertise pertinente, notamment au sein du BMEL. La CCC est également intéressée par une participation active de la politique allemande au dialogue, par exemple sur le thème de la mise en œuvre de la loi sur la chaîne d'approvisionnement.
- Un projet de développement du secteur coopératif pourrait contribuer à améliorer structurellement les conditions préalables à des systèmes de culture agroforestiers productifs diversifiés. Il pourrait également donner une impulsion positive à l'amélioration de l'égalité des sexes. Les femmes sont responsables des cultures annuelles - les hommes du cacao, dès qu'il est prêt à être récolté. Les femmes sont donc des acteurs clés dans la mise en place d'une communauté végétale multi-strates composée de cultures annuelles à pérennes, telle qu'elle est pratiquée dans l'agroforesterie dynamique.

6 Annexes au rapport PKF/PSK¹

6.1 Description des prestations de la PFK/PSK (Terms of Reference)

Titre de projet : Professionnalisation des producteurs de cacao et de leurs organisations dans la production durable de cacao (PRO-PLANTEURS)

Numéro de projet : CIV 20-01

Pays : Côte d'Ivoire

1. informations générales

Situation de départ et conditions générales

La Côte d'Ivoire est le leader mondial de la production et de l'exportation de fèves de cacao pour la fabrication de chocolat. L'Allemagne est l'un des plus grands transformateurs de cacao au monde. Ces dernières années, l'intérêt pour la promotion de la culture et de la commercialisation du cacao produit de manière durable ainsi que pour l'amélioration des moyens de subsistance des cultivateurs de cacao et de leurs familles s'est accru.

PRO-PLANTEURS est un projet de l'initiative multipartite G/SCO., auquel participent des représentants de l'industrie allemande de la confiserie, du commerce alimentaire de détail allemand, de la société civile et du gouvernement fédéral, représenté par les ministères fédéraux de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) et de la coopération économique et du développement (BMZ). Le projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Une première phase du projet s'est déroulée d'avril 2015 à mai 2020. Les activités de la deuxième phase se basent sur une offre de la GIZ du 9.4.2020. Par rapport à la première phase, le projet a été élargi au niveau du contenu et de la région et des éléments partiellement nouveaux ont été intégrés dans le concept du projet. Le partenaire politique du projet est le Ministère ivoirien de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER). L'organisation partenaire est le Conseil du Café-Cacao (CCC). PRO- PLANTEURS contribue à la mise en œuvre de la stratégie cacaoyère ivoirienne 2QC (Quantité, Qualité et Croissance) et est aligné sur la stratégie cacaoyère de la World Cocoa Foundation (WCF).

La deuxième phase durera jusqu'en mai 2025, mais l'offre de la GIZ ne concernait que la période de juin 2020 à mai 2023. Pour la période restante, de juin 2023 à mai 2025 une nouvelle offre est nécessaire. La GIZ a été mandatée par le BMEL/GFA en décembre 2022 pour élaborer une offre. Un projet d'offre, qui se réfère en particulier aux activités de projet soutenues par le BMEL, doit être présenté au BMEL/GFA d'ici janvier 2023. Ce projet doit être évalué et des recommandations formulées dans le cadre de la PFK.

Celles-ci doivent être discutées à la fin de la mission lors d'un atelier de débriefing/planification avec la GIZ, et des partenaires sélectionnés.

Objectif du projet

L'objectif principal du projet est d'améliorer les moyens de subsistance des cultivateurs de cacao et de leurs familles par la professionnalisation des exploitations familiales basées sur le cacao en Côte d'Ivoire, l'augmentation des revenus, la diversification et l'amélioration de la nutrition. En ce qui concerne l'augmentation des revenus et l'amélioration de la nutrition, les femmes constituent un groupe cible particulier. En outre, PRO- PLANTEURS encourage la diversification des cultures vivrières afin d'accroître l'indépendance économique des femmes.

¹ D'autres annexes pertinentes peuvent être ajoutées si nécessaire.

Pour atteindre son objectif, PRO-PLANTEURS soutient la professionnalisation de 30.000 exploitations familiales en Côte d'Ivoire et de leurs coopératives de cacao.

Dans la deuxième phase du projet, les quatre champs d'action suivants sont concernés :

1. renforcement des coopératives
2. optimisation des exploitations agricoles
3. coopération dans la chaîne de valeur
4. apprentissage et innovation

Parmi les principales activités du projet figurent la formation aux bonnes pratiques agricoles, la gestion d'entreprise, la certification et la fourniture d'autres services pertinents visant à rendre la culture du cacao plus attrayante pour les jeunes agriculteurs.

Les activités/éléments de projet financés par le BMEL comprennent notamment les activités du champ d'action 4 "Apprentissage et innovation", par exemple les échanges, les mesures de formation et le matériel pédagogique, ainsi que les activités dans le domaine du suivi et de l'évaluation, y compris le financement proportionnel d'un spécialiste.

2. Objectif et résultats du contrôle de l'avancement du projet

Les composantes BMEL de la première phase ont été évaluées dans le cadre de contrôles de l'état d'avancement des projets (CAP) en 2017 et 2020. Le CCP 2023 porte sur l'avancement du projet de la deuxième phase.

La structure du rapport du CAP s'appuie sur les critères de l'OCDE/CAD : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité et effets globaux. Les critères de l'OCDE/CAD doivent être évalués dans le rapport à l'aide d'une échelle de notes. Le "Schéma d'évaluation PFK/PSK BKP Agriculture et Forêt" de l'EIS (voir annexe) en fournit la base (y compris les questions directrices pour les critères respectifs).

Les priorités particulières de la PFK seront définies lors d'une réunion de lancement début janvier.

3. documents, activités et résultats

Documents

Les documents suivants seront mis à la disposition du professionnel lors de la réunion de lancement en janvier 2022 :

- Offre de la GIZ du 09.04.2020, concept du projet, et profil actuel du projet ;
- Matrice d'impact mise à jour (aperçu de la planification du projet) et planification du S&E
- Rapports sur l'état d'avancement des projets, rapports succincts sur les projets et avis de l'EIS ;
- une sélection d'études et de fiches d'information réalisées dans le cadre du projet ;
- Projet d'offre de la GIZ pour la phase suivante à partir de juin 2022 (dès que disponible)

Activités

- Coordination et discussion préalable avec l'EIS (virtuelle) ;
- Évaluation des documents (étude de comptoir) ;
- Entretiens téléphoniques en Allemagne avec des acteurs pertinents, par exemple des membres du GT PRO- PLANTEURS ou du Forum Nachhaltiger Kakao e. V. (comité directeur), BMEL (en particulier les unités 424 et 624), BMZ ; GIZ (Backstopper) ;

- Planification et réalisation d'une mission sur des sites de projets sélectionnés en CIV ;
- Entretiens avec des acteurs locaux en CIV, par exemple l'équipe du projet PRO-PLANTEURS, le bureau national de la GIZ, le MINADER, le CCC, des représentants d'organisations paysannes, des producteurs de cacao et leurs familles ainsi que certains prestataires de services spécialisés ;
- Discussion des résultats préliminaires lors d'un atelier de débriefing/planification ;
- Élaboration du rapport du CAP, y compris, le cas échéant, des recommandations relatives au projet d'offre
- le cas échéant, débriefing avec l'EIS/BMEL

Résultats

- Présentation des principaux résultats (PowerPoint) lors de l'atelier de débriefing/planification à Abidjan ;
- Rédaction du rapport PFK en allemand (en tenant compte des commentaires de GFA/BMEL)

4. personnel

Spécialiste

- Études d'agronomie ou qualifications équivalentes ;
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans la coopération internationale, en particulier en Afrique subsaharienne ;
- Expérience dans l'évaluation de projets de coopération internationale dans le secteur agricole ;
- Connaissance courante du français et de l'allemand ;
- Expérience professionnelle dans des constellations multi-acteurs.

Prise en charge des coûts

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont remboursés conformément aux directives de l'EIS en la matière.

5. cadre temporel

- Jusqu'à 13 jours de travail pour la préparation, les entretiens téléphoniques (janvier et février 2023) et la rédaction du rapport (mars 2023).
- Jusqu'à 12 jours de travail en Côte d'Ivoire, y compris le voyage aller-retour (prévu à partir du 22 février 2023, atelier de débriefing/planification à la fin de la mission)

6. rapport

Le rapport doit être envoyé à tilman.reinhardt@gfa-group.de au plus tard 14 jours après la fin de la mission, conformément aux exigences formelles de l'EIS. En outre, une demande de performance signée doit être envoyée à l'EIS au plus tard 14 jours après la fin de la mission.

6.2 Base de planification actuelle (PPÜ + plan opérationnel)

Voir annexe 6.2.

6.3 Aperçu du budget

Ce projet est cofinancé par quatre partenaires. Cependant, une évaluation détaillée des dépenses réalistes et efficaces par rapport au budget ne peut être faite que pour la contribution du BMEL. Le montant total dépensé semble être proportionnel aux activités effectivement réalisées. Les dépenses effectuées pour le professionnel junior de monitoring, au lieu de celles effectuées pour le professionnel junior, semblent avoir été utilisées pour des activités utiles. Les objectifs du projet auxquels le professionnel junior aurait dû contribuer ont tous été atteints, voire dépassés. Il convient donc de réfléchir plus précisément aux responsabilités concrètes du professionnel junior qui sera engagé à partir de mars 2023.

Chiffres prévisionnels selon la 2e offre de modification

Année	Budget (prix estimé de l'offre) (€)	Dépenses (demandes de fonds) (€)	Sortie de fonds (%)
juin - déc. 2020	49.739,43	70.000	141%
janv. - déc. 2021	184.201,08	160.000	87%
janv. - déc. 2022	159.527,75	145.000	91%
Janvier - mai 2023	56.631,74		
Σ	450.100,00 (jusqu'à 450.000,00)	375.000,00	

Comparaison des coûts et des dépenses (rapport des dépenses) à partir de la demande de fonds au 23.12.2023

Nummer : 20.9000.9 Professionalisierung von Bauern und ihrer Organisationen im Anbau von nachhaltigem Kakao (PRO- 1/ 1 Land : Côte d'Ivoire verantwortlich : Frau S. Lehmann (G510) in EUR bis Periode: 12.22							
1 Nr.	2 Bezeichnung	3 Ist-Kosten	4 Ausgaben giz	3 - 4 = 5 Differenz	6 Diff. %	7 Vorfinanzierung	8 Kostenschätzung
1	Fachkräfte-Einsatz	197.157,43	197.157,43	0,00	0,0	0,00	327.945,27
2	Reiseausgaben	4.138,13	4.138,13	0,00	0,0	0,00	2.000,00
3	Sachgüter und Bauverträge	11.014,69	11.014,69	0,00	0,0	0,00	11.959,82
5	HCD-Formate, teilnehmerbez. Kosten/Au	785,11	785,11	0,00	0,0	0,00	5.000,00
6	Sonstiges	55.234,32	55.234,32	0,00	0,0	0,00	36.862,90
7	Zwischensumme	268.329,68	268.329,68	0,00	0,0	0,00	383.767,99
	(nachrichtlich WINPACCS-Kosten)	119.902,68	119.902,68	0,00	0,0	0,00	83.102,29
8-13	GIZ-Zuschläge	37.875,96	46.208,05	8.332,09-	22,0-	0,00	66.232,01
15	Gesamtsumme	306.205,64	314.537,73	8.332,09-	2,7-	0,00	450.000,00
17	Einnahmen	0,00	310.000,00	0,00	0,0	0,00	0,00

6.4 Schéma d'évaluation pour l'appréciation globale du projet (voir annexe séparée)

Le tableau Excel "Schéma d'évaluation PFK" (6.4a), basé sur le modèle du BMEL, ainsi que le tableau Word "Tableau d'objectifs Comparaison des objectifs et des résultats du projet" (6.4b), permettant de classer plus précisément la réalisation quantitative des objectifs, sont joints au présent rapport en tant qu'annexes séparées.

6.5 Déroulement de la mission et interlocuteurs

MISSION D'EVALUATION BMEL DU 21 Février AU 3 MARS 2023			
Date	Lieu	Organisation	Interlocuteur
21.02.2023	Abidjan	Arrivée	Loredana Sorg, Dr. Tilman Reinhardt
22.02.2023	Toumbokro	SCOOPS ECAM	<p><i>Direction de la coopérative, diététiciennes, membres</i></p> <p>Kouamé Benjamin (PCG)</p> <p>Kouadio Ernest (Administrateur chargé des litiges)</p> <p>Kouadio Lopez (Délégué)</p> <p>Koffi Sévérin (Délégué)</p> <p>Kouamé Claire (animatrice)</p> <p>Kouassi Affoué Delphine (Animatrice)</p> <p>Lalékou Matilde (Animatrice)</p> <p>Kouamé Amenan Ephrasie (Animatrice)</p> <p>Assie Amenan Lorraine (Animatrice)</p>
23.02.2023	Taabo	ETC TAABO	<p><i>Direction de la coopérative, diététiciennes, membres, visite d'une plantation avec un producteur</i></p> <p>Beugré Kouadio (PCA)</p> <p>Koné Raïssa (Directrice)</p> <p>Miss Koffi (Responsable des Ressources Humaines)</p> <p>Kouassi Franck (Coach)</p> <p>Adjoumani (Inspecteur Paysan)</p> <p>Konan Arsène (Délégué)</p> <p>Kocoh Jocelyne Sandra (Animatrice)</p> <p>Koffi Akissi (Animatrice)</p> <p>Kouadio N'Dri Rosine (Animatrice)</p> <p>Konan Adjoua Nathalie (animatrice)</p>
24.02.2023	Divo	CAUD	<p><i>Direction de la coopérative, diététiciennes, membres d'une section</i></p> <p>AW Abdoul Magyd (PCA)</p> <p>Degri Lobo Esther (Vice-présidente, chargée de la promotion du genre)</p> <p>Karamoko Sékou (Directeur)</p> <p>Kassi Gérard (ADG)</p> <p>Kouamé Kouadio Séraphin (Délégué)</p> <p>Kouassi Aya Béatrice (Animatrice)</p>
24.02.2023	Aboué Mandéké	CAAM	<p><i>Direction de la coopérative, groupe de femmes avec génération de revenus (AGR M'GBOSSOU)</i></p>

			Traoré Karamoko (PCA) Ouattara Madou (Directeur) Traoré Amie (Caissière) Koffi Brou Germaine (Animatrice) Kouamé Abo Martine (Présidente de l'AGR N'Gbos-sou)
25.02.2023	Abengourou	CAPRESSA	<i>Direction de la coopérative, direction de l'Union</i> Yao Yao Nestor (PCA et Président de l'Union des scoops PRO-PLANTEURS)
25.02.2023	Agnibilékro	ANONKLON	<i>Direction de la coopérative, diététiciennes, membres et dirigeants de l'entreprise de services</i> Kouadio Kouadio Bernard (PCA) Avo Kouakou Augustin (TG) Dao Hamed Kader (Président d'honneur) Méité Vaméké (Directeur) Comoé Parfait (ADG) Koffi Marc Stéphane (Gérant US) Tanoh Lucienne (animatrice) Comoé Bla Aimée (Animatrice)
26.03.2023	Abengourou - Abidjan	Transfert	Loredana Sorg, Dr. Tilman Reinhardt
27.02.2023	Abidjan	Équipe de projet GIZ PRO-PLANTEURS	Sonia Lehmann (direction de projet), Jean-Elysée Assi, Mireille Kouassi, Yelly Niamien, Elvis Koré, Paul Arnaud Ediemou
28.02.2023	Abidjan	Recherche d'accompagnement ZALF	Antoinette Tokou, (doctorante UFHB, Leibniz-Zentrum für Agrarlandschafts-forschung, ZALF)
28.02.2023	Abidjan	Solidaridad	Camara Sauveur (responsable du programme cacao), Claude Adjéi (responsable du bureau national de Solidaridad ad interim)
28.02.2023	Abidjan	Fonds de contrepartie - volet 3	Elvis Koré (GIZ, GISCO)
01.03.2023	Abidjan	Mont Horeb	Agnimou François (Directeur)
01.03.2023	Abidjan	Conseil Café Cacao	Jérémie Kouassi (Directeur chargé de l'Appui au Développement Agricole), Me Kouakou, Patricia Kadjo
02.03.2023	Abidjan	PPP	Christian Djadji (Chargé d'étude de la planification et du suivi évaluation de la PPP)
02.03.2023	Abidjan	Initiative européenne pour un cacao durable	Henriette Walz (Responsable de la composante EU Sustainable Cocoa Initiative CIV)
02.03.2023	Abidjan	PRO-AGRICHAÏN GIZ	Johanes Agbahey, (chef de projet Pro Agrichains)

02.03.2023	Abidjan	Centre d'innovation verte GIZ	Heike Herden (Responsable du projet du Centre d'innovation verte en Côte d'Ivoire)
03.03.2023	Abidjan	Touton	Achille Kouamé (Responsable de la durabilité au niveau national)
03.03.2023	Abidjan	Cargill	Gérald N'zouba, Coordinateur de projets Landscape (forêts, agroforesterie, land use, land tenure)
03.03.2023	Abidjan	Voyage de retour	Loredana Sorg, Dr. Tilman Reinhardt
10.03.2023	en ligne	GISCO Allemagne	Torben Erbrath (membre du conseil d'administration du Forum nachhaltiger Kakao e.V., directeur général de la Fédération allemande de l'industrie de la confiserie (BDSI))
13.03.2023	en ligne	Agroforesterie, Ecotop	Joachim Milz (directeur d'ECOTOP-DE, Ecotop SRL et président de la fondation ECOTOP, expert en agroforesterie dynamique)

6.6 Liste des sources utilisées

Les documents suivants ont été mis à la disposition du professionnel par le projet :

- Offre de la GIZ du 09.04.2020 et concept du projet
- profil actuel du projet
- Matrice d'impact mise à jour (aperçu de la planification du projet)
- PRO-PLANTEURS ME Concept
- Description des tâches du spécialiste ME
- Rapports d'avancement des projets 2021 et 2022 et avis de l'EIS
- Projet d'offre de la GIZ pour la phase suivante à partir de juin 2022 (19.02.2023)
- Procès-verbaux actuels du GT PRO-PLANTEURS
- Présentations actuelles lors des réunions du COP et du CTC (2022)
- Annexe 8a_PRO-PLANTEURS_Arrêté ministériel COP&CTC
- Étude Endline 2020 (Rapport Évaluation Finale PRO-PLANTEURS)
- Fiches d'information du projet PRO-PLANTEURS (8 fiches d'information et rapports succincts en anglais et en français)
- Ligne de base pour les deux nouvelles régions de la deuxième phase de PRO-PLANTEURS, Yamoussoukro et Divo en Côte d'Ivoire
- Sélection de demandes de fonds, de rapports de dépenses et d'avis de l'EIS sur les subventions du BMEL
- Présentation "Les Defis de Cacao 02.2023 " (PRO-PLANTEURS)
- Présentation de M&E PRO-PLANTEURS 10.2022
- Livre blanc CIV Règlement UE sur la déforestation 202211
- Fixation des prix dans la chaîne de valeur du cacao pour la CIV Avril 2022
- Information aux membres 202302 GISCO
- Présentation de la Stratégie Nationale du Cacao Durable 2023 (SNCD 2030)

Annexes au PFB 2022 :

- Présentation au comité technique du projet, mars 2022
- Présentation au comité technique du projet, décembre 2022
- Présentation au groupe de pilotage du projet, mars 2022

- Présentation au groupe de pilotage du projet, avril 2022
- Début du séminaire en ligne sur le Matching Fund PRO-PLANTEURS, novembre 2022
- Rapport sur la Journée PRO-PLANTEURS, juillet 2022
- Présentation de la typologie du groupe cible des PRO-PLANTEURS et de leurs revenus, 2022
- Rapport sur les coûts et les revenus de la production de cacao (y compris la modélisation des revenus), 2022
- Ligne de base pour Divo et Yamoussoukro, 2022
- Document sur les droits et l'utilisation des terres dans les régions PRO-PLANTEURS, 2022
- Poster sur l'agroforesterie, recherche d'accompagnement du ZALF PRO-PLANTEURS, 2022
- Poster sur les revenus, ZALF-Beleitforschung PRO-PLANTEURS, 2022

Autres sources (indépendantes du projet) :

GISCO (2021). Rapport de suivi 2021. Url : https://www.kakaoforum.de/fileadmin/Redaktion/Downloads/Interne_geschuetzte_Downloads/Monitoring/Monitoringbericht_2021/Monitoringbericht_2021_DE_Final.pdf (05/01/2023)

ICCO (2023). Rapport sur le marché du cacao janvier 2023. Url : https://www.icco.org/wp-content/uploads/ICCO-Monthly-Cocoa-Market-Report-January-2023_2.pdf (03/03/2023)

IDH (2023). How Landscape Approaches Can Tackle Deforestation and Shape the Future of Sustainable Supply Chains : The Case of the Cocoa Sector, Blog. Url : <https://www.idhsustainabletrade.com/news/how-landscape-approaches-can-tackle-deforestation-and-shape-the-future-of-sustainable-supply-chains-the-case-of-the-cocoa-sector/> (03/03/2023)

Commission européenne (2021). Proposition de règlement sur les produits sans déforestation. Url : https://environment.ec.europa.eu/publications/proposal-regulation-deforestation-free-products_de (28/02/2023)

Impact Institute (2021). Revenu des producteurs de cacao. Le revenu des ménages des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et les stratégies d'amélioration. Amsterdam, les Pays-Bas. Url : <https://files.fairtrade.net/publications/Fairtrade-CDI-cocoa-household-income-study-July-2021.pdf> (05/01/2023)

Swissinfo (2021). Les résultats mitigés d'une prime aux cultivateurs ivoiriens de cacao, url : <https://www.swissinfo.ch/fre/economie/les-r%C3%A9sultats-mitig%C3%A9s-d-une-prime-aux-cultivateurs-ivoiriens-de-cacao/46817482> (10/02/2023)

True Price et IDH (2022). The True Price of Cocoa from Ivory Coast, url : <https://trueprice.org/wp-content/uploads/2022/07/TP-Cocoa.pdf> (15/02/2023)